



Communauté  
de communes  
**LACQ** ■  
**ORTHEZ**

# Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

## Rapport annuel 2019



# SOMMAIRE

SYNTHESE .....	4
PREAMBULE.....	6
1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	7
2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS .....	10
3. LES ORDURES MENAGERES .....	11
3.1. Description de la collecte .....	11
3.2. Bilan quantitatif.....	11
3.3. Caractérisation des ordures ménagères .....	12
3.4. Le traitement .....	13
3.5. Bilan financier .....	13
4. LES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS .....	14
4.1. Les Eco-organismes .....	14
4.2. Description de la collecte .....	16
4.3. Bilan quantitatif.....	16
4.4. Le verre .....	18
4.5. Les plastiques .....	18
4.6. Les refus de tri .....	19
4.7. Le traitement .....	19
4.8. Bilan financier .....	20
5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	21
5.1. Description de la collecte .....	21
5.2. Bilan quantitatif.....	21
5.3. Le traitement .....	22
5.4. Bilan financier .....	22
6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS.....	23
6.1. Description de la collecte .....	23
6.2. Bilan quantitatif.....	23
6.3. Le traitement .....	24
6.4. Bilan financier .....	24
7. LES DECHETTERIES .....	25
7.1. Description du service .....	25
7.2. Bilan quantitatif.....	27
7.3. Le traitement .....	30
7.4. Bilan financier .....	31
8. LE REEMPLOI .....	33
8.1. Description du réemploi.....	33
8.2. Bilan quantitatif.....	33
9. LES TEXTILES USAGERS.....	34
9.1. Description de la collecte .....	34
9.2. Bilan quantitatif.....	34

9.3.	Le traitement .....	34
9.4.	Bilan financier .....	35
10.	LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	36
10.1.	Description du service .....	36
10.2.	Bilan quantitatif.....	36
10.3.	Bilan financier .....	36
11.	L'USINE D'INCINERATION.....	37
11.1.	Présentation de l'installation .....	37
11.2.	Mode de gestion .....	37
11.3.	Bilan quantitatif.....	37
11.4.	Bilan financier .....	38
12.	LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX .....	39
12.1.	Présentation des installations .....	39
12.2.	Gestion du pôle .....	39
12.3.	Bilan quantitatif.....	40
12.4.	Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez .....	41
13.	LES DECHETS NON MENAGERS .....	42
13.1.	Désignation .....	42
13.2.	Bilan quantitatif.....	42
13.3.	Bilan financier .....	43
14.	LA PREVENTION DES DECHETS .....	44
14.1.	L'engagement de la collectivité.....	44
14.2.	La production de DMA .....	44
15.	BILANS .....	46
15.1.	Bilan quantitatif (en tonnes) .....	46
15.2.	Bilan des contrats et des conventions.....	48
15.3.	Bilan sur le personnel du service déchets.....	49
15.4.	Bilan financier .....	51
15.5.	Quelques chiffres clés.....	52

# SYNTHESE

## POPULATION

- 53 306 habitants (population municipale INSEE 2019)

## SECTEURS DE COLLECTE

- Est : 22 communes : 22 619 habitants – prestataire Coved
- Centre : 17 communes : 9 701 habitants – prestataire Atout Vert
- Ouest : 22 communes : 20 986 habitants – régie

## LES ORDURES MENAGERES

- Mode de collecte : en porte à porte sauf hyper centre Orthez en bacs enterrés
- Fréquence de collecte : 1 fois par semaine sauf hyper centre Orthez et Mourenx : 2 fois /semaine
- Tonnage collecté : 10 554 tonnes soit **198 kg/hab./an**
- Coût : **50 €/hab.** dont 23 €/hab. pour l'incinération

## LES EMBALLAGES MENAGERS

- Mode de collecte : en porte à porte sauf hyper centre Orthez en bacs enterrés
- Fréquence de collecte : tous les 15 jours sauf hyper centre Orthez et Mourenx 1 fois/semaine
- Tonnage valorisé : 2 485 tonnes soit **47 kg/hab./an**
- Coût : **12 €/hab.**

### **Le verre :**

- Mode de collecte : en apport volontaire
- Tonnage valorisé : 1728 tonnes soit **32 kg/hab./an**
- Coût : **0,36 €/hab.**
- Parc : 234 colonnes

## LES ENCOMBRANTS

- Collecte sur appel le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois (2 appels maximum/an/foyer)
- Tonnage collecté : 72 tonnes soit **1 kg/hab./an**
- Coût : **0,81 €/hab.**
- 601 foyers utilisateurs du service en 2019

## LES DECHETS VERTS

- Collecte sur appel le 1<sup>er</sup> mercredi du mois (12 appels maximum/an/foyer)
- Tonnage collecté : 79 tonnes soit **1 kg/hab./an**
- Coût : **0,67 €/hab.**
- 391 foyers utilisateurs en 2019

## LES DECHETTERIES

- 7 déchetteries gérées en régie
- Fréquentation : 124177 entrées
- Tonnage collecté : 12 274 tonnes soit **230kg/hab./an**
- Coût : **19 €/hab.**

## LE REEMPLOI

- 1 recyclerie
- Tonnage collecté : 11 tonnes soit **0,21 kg/hab./an**

## LES TEXTILES

- Collecte : en apport volontaire
- Tonnage collecté : 252 tonnes soit **5 kg/hab./an**
- Parc : 74 colonnes collectées par le Relais 64 et ECOVAL

## LES BIODECHETS

- Collecte : Mise à disposition gratuite de composteurs
- Tonnage détourné estimé à 1 140 tonnes
- Coût acquisition : 42 €/composteur
- **7 287** composteurs distribués soit **39%** des foyers pavillonnaires (397 composteurs en 2019)

## USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

- Gérée par un prestataire SEMARIV
- Tonnage incinéré : **11 330** tonnes
- Tonnage vapeur vendue : 20 170 tonnes soit une recette de 399 366€ TTC
- Coût : **23** €/hab.

## POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ

- Géré en régie
- Installation de stockage des déchets non dangereux : 2 239 tonnes enfouies
- Installation de stockage des déchets inertes : 2 237 tonnes enfouies
- Plate-forme de broyage des déchets verts : 2189 tonnes
- Coût : **6** €/hab.

## LA PREVENTION DES DECHETS

- Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**) pour 2019-2024.
- En 2019 : réalisation de **37 actions** de préventions sur le territoire, environ **2800 personnes** directement sensibilisées.

## LE PERSONNEL

- **47** équivalents temps plein
- **756** jours d'absences

# PREAMBULE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier) met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, elle précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant en charge la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

# 1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La communauté de communes de Lacq-Orthez est issue d'une première fusion des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein depuis le 1er janvier 2011 puis d'une seconde fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez le 1er janvier 2014.

Depuis le 1er avril 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a récupéré la gestion des déchets produits par la commune de Bellocq. Afin que la communauté de communes de Lacq-Orthez puisse quitter le SIETOM de Chalosse pour la commune de Bellocq, une participation est versée pendant 5 ans (délibération du conseil communautaire du 9 mars 2015) pour un montant de 46 071,72 € TTC par an. L'année 2019 est la dernière année.

Suite à ces fusions, des disparités de gestion des déchets existaient sur le territoire. Ainsi, au 1er avril 2015, une première phase d'harmonisation du service a eu lieu afin d'assurer un même service de collecte des déchets à l'ensemble des habitants. Une seconde phase d'harmonisation en 2017 s'est portée sur les conditions d'accueil en déchetteries des particuliers et en 2018 sur celles des professionnels.

<b>Années</b>	<b>Populations prise en compte</b>	<b>Sources</b>
2016	53 155 habitants	Population municipale INSEE 2010
2017	53 155 habitants	Population municipale INSEE 2010
2018	53 363 habitants	Population municipale INSEE 2018
2019	53 306 Habitants	Population municipale INSEE 2019

## **Population par commune**

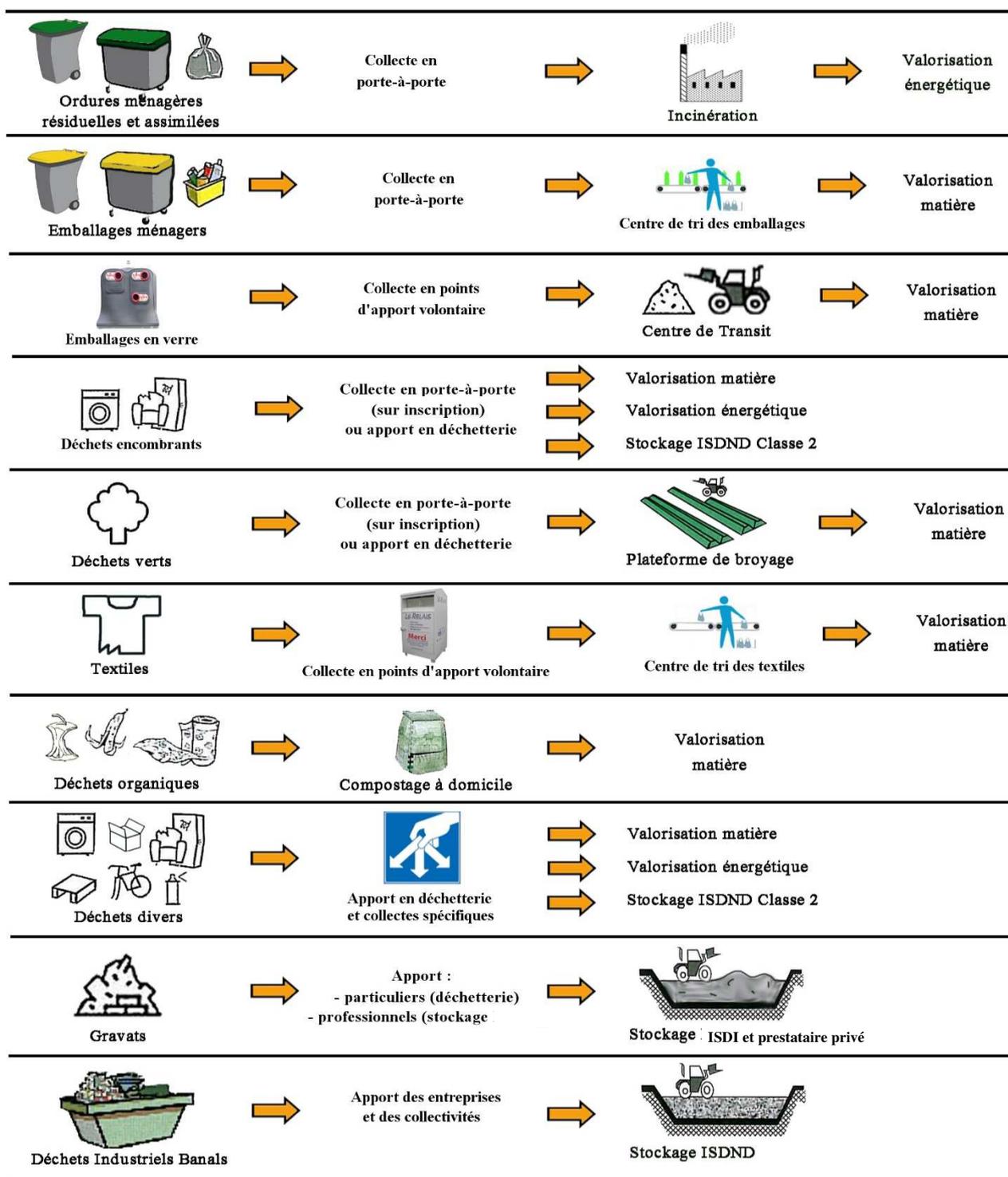
ABIDOS	237
ABOS	535
ARGAGNON	712
ARNOS	92
ARTHEZ-DE-BEARN	1855
ARTIX	3458
BAIGTS-DE-BEARN	869
BALANSUN	285
BELLOCQ	892
BESINGRAND	123
BIRON	598
BONNUT	758
BOUMOURT	150
CARDESSE	289
CASTEIDE-CAMI	229
CASTEIDE-CANDAU	261
CASTETIS	616
CASTETNER	135
CASTILLON D'ARTHEZ	299
CESCAU	574
CUQUERON	191
DOAZON	195
HAGETAUBIN	593
LAA-MONDRANS	423
LABASTIDE-CEZERACQ	559
LABASTIDE-MONREJEAU	592
LABEYRIE	121
LACADEE	162
LACOMMANDE	216
LACQ	733
LAGOR	1188

LAHOURCADE	696
LANNEPLAA	305
LOUBIENG	506
LUCQ-DE-BEARN	951
MASLACQ	924
MESPLEDE	353
MONEIN	4473
MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	1111
MOURENX	6536
NOGUERES	139
ORTHEZ	10672
OS-MARSILLON	524
OZENX-MONTESTRUCQ	382
PARBAYSE	300
PARDIES	852
PUYOO	1154
RAMOUS	505
SAINT-BOES	348
SAINT-GIRONS	165
SAINT-MEDARD	215
SALLES-MONGISCARD	308
SALLESPISSSE	595
SARPOURENX	319
SAULT-DE-NAVAILLES	868
SAUVELADE	265
SERRES-SAINTE-MARIE	547
TARSACQ	499
URDES	305
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	186
VIELLESEGURE	363

## Carte des secteurs de collecte



## 2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS



ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux  
 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

## 3. LES ORDURES MENAGERES

### 3.1. Description de la collecte

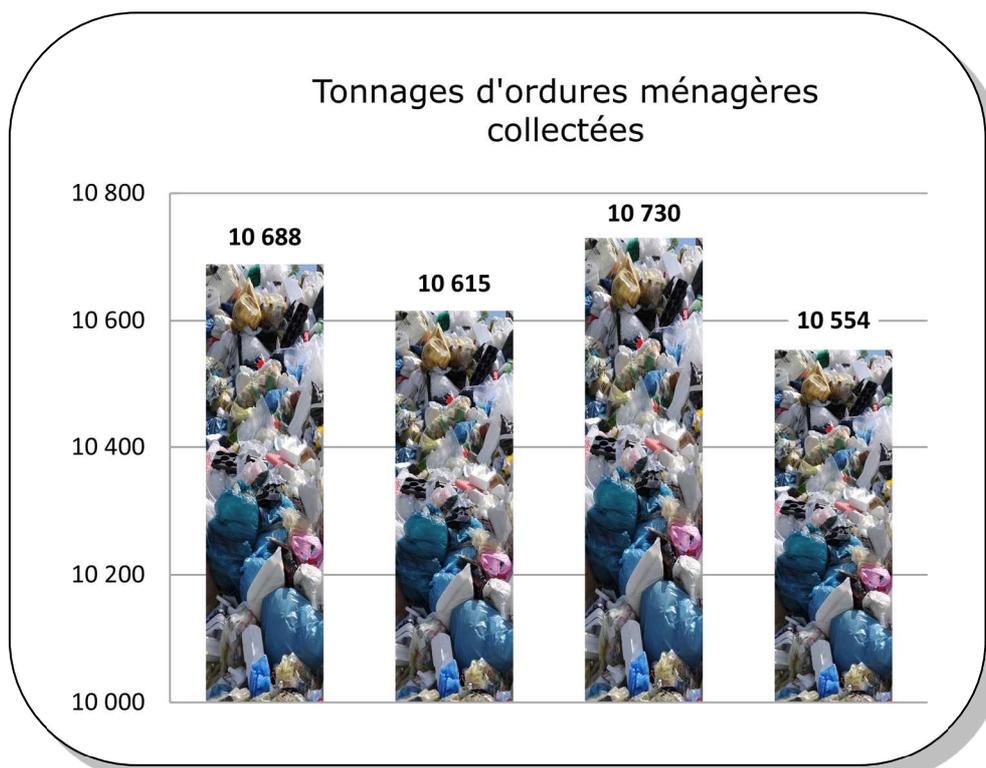
Les communes bénéficient de la collecte des ordures ménagères (OM) selon la répartition suivante :

Secteurs		Nombre d'habitants	Fréquence / semaine	Equipement	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 416	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 267	2	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 640	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors hyper-centre d'Orthez	19 196	1	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 787	2	Sacs et conteneurs enterrés	

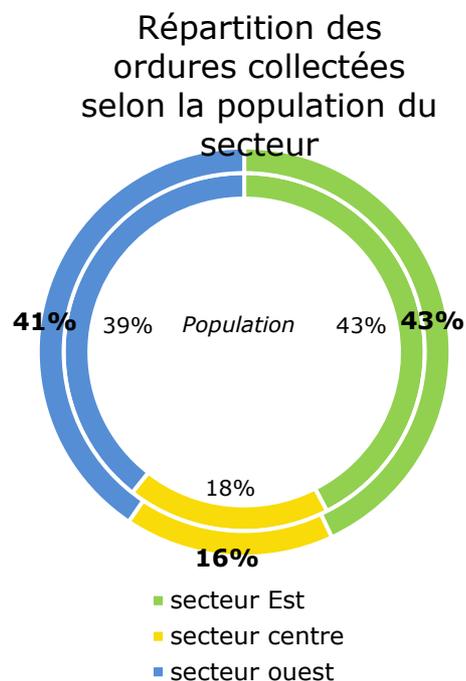
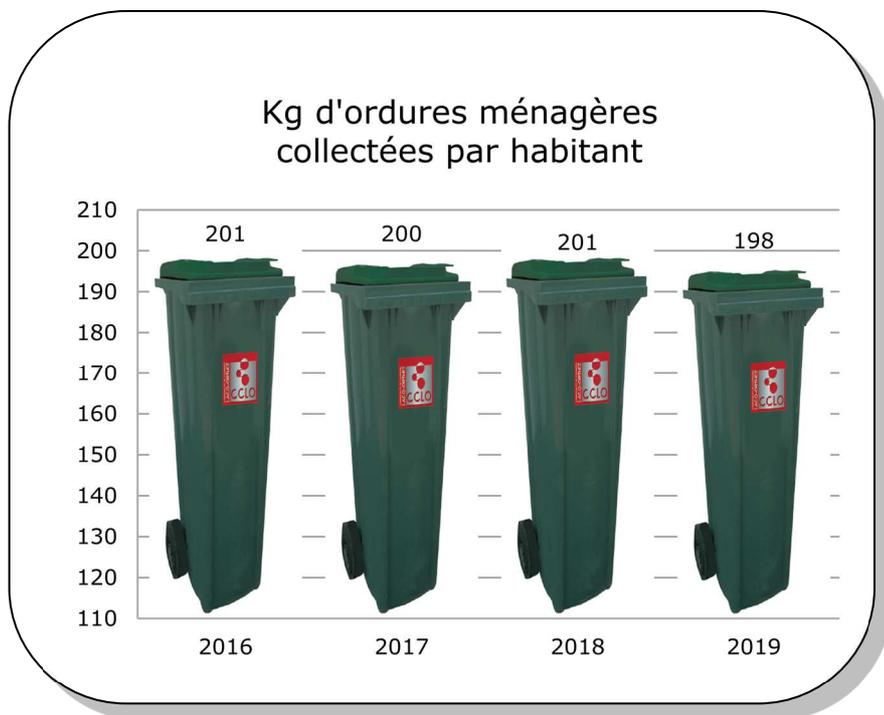
La communauté de communes a mis en place des points de collecte enterrés (type ascenseurs à bacs) sur la commune d'Orthez. Depuis 2017, 3 points ont été installés dans le cadre du réaménagement du centre-ville d'Orthez.

### 3.2. Bilan quantitatif

La production d'ordures ménagères pour l'année 2019 pour l'ensemble de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de **10 554 tonnes** ce qui représente une moyenne de **198 kg/hab./an.**



Ce service de collecte des ordures ménagères est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'ordures ménagères produite par les habitants.

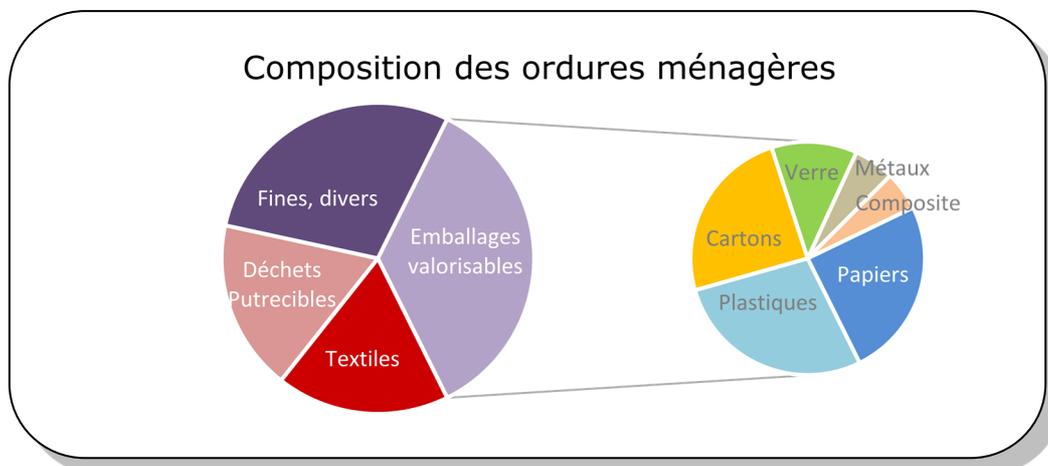


La moyenne Régionale est de 244 Kg/Hab. en 2018

La moyenne départementale est de 253 Kg/Hab. en 2018. (Données AREC)

### 3.3. Caractérisation des ordures ménagères

En 2018, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des déchets, la communauté de communes a réalisé des caractérisations des ordures ménagères. 5 secteurs ont été étudiés en fonction de la typologie de l'habitat. En moyenne il reste 35% d'emballages recyclables dans les ordures ménagères.



### 3.4. Le traitement

Les ordures ménagères sont principalement acheminées vers l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Mourenx. En 2019, 10 468 tonnes y ont été incinérées. Pour des raisons techniques liées à l'exploitation de l'incinérateur, 86 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées en enfouissement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Orthez.

### 3.5. Bilan financier

Détails	Prestataire	Dépenses TTC
Collecte secteur Est	COVED	556 877,17
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	288 985,97
Collecte secteur Ouest	REGIE	607 937,49
Transfert d'OM d'Orthez à l'UIOM	REGIE	40 419,84
Traitement des OM	SEMARIV	1 156 409,90
<b>TOTAL</b>		<b>2 650 630,37</b>

1 508 bacs à déchets ont été achetés en 2019 pour un montant total de 81 996,17€ TTC.

## Synthèse

Le tonnage : 198Kg/hab. - 2% par rapport à 2018

Le coût : 251,14 € TTC /tonne (249 € en 2018)  
49,72€ TTC / hab. (50 € en 2018)

## 4. LES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS

### 4.1. Les Eco-organismes

Depuis 2018, un seul et même éco-organisme gère les emballages ménagers et les papiers. Un contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (durée d'agrément par le ministère).

#### Les emballages

Sont considérés comme emballages ménagers les briques alimentaires, tous les emballages en plastique, les boîtes en acier et aluminium, les emballages cartonnés, les bouteilles et pots en verre.

Ce contrat permet d'avoir un soutien administratif, technique et financier pour le suivi de la collecte, le tri et le recyclage des emballages. Il repose sur des soutiens incitatifs à la performance (quantités de matériaux recyclés). Les objectifs de ce barème sont basés sur ceux fixés par le Grenelle de l'Environnement (juillet 2009) et la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (août 2015).

Pour chaque matériau, la collectivité a fait le choix d'un mode de reprise qui assure :

- une garantie de reprise et de recyclage des matériaux collectés.
- des prix de reprise minima. :
  - uniques (offre nationale) dans le cas de l'option filière.
  - négociés directement avec les repreneurs dans le cas de l'option fédération.
- un suivi des apports aux repreneurs selon les prescriptions techniques minimales « relatives » à chaque catégorie de matériaux.

La communauté de communes participe, avec l'ensemble des collectivités adhérentes au centre de tri de Sévignacq, à la seconde phase de l'expérimentation pour l'extension des consignes de tri des plastiques et des petits aluminiums.

Ainsi, depuis le mois de novembre 2015, les consignes de tri aux habitants ont évolué vers une extension à tous les emballages.

Options de reprise par matériau :

Options choisies	Matériaux	Filières de valorisation	Prix moyen de reprise en €/tonne 2018	Prix moyen de reprise en €/tonne 2019
<b>Option fédération</b> 01/01/2018 Jusqu'au 31/12/2019	Aluminium	CYCLAMEN	480,80	238,61
	Briques alimentaires	PAPREC	10,00	10,00
	Acier	PAPREC	141,38	100,27
	Cartonnettes	PAPREC	80,00	48,68
	Cartons issus des déchetteries et des professionnels	PAPREC	42,91	37,18
	Acier issu des mâchefers	PAPREC	14,87	0,66
<b>Option filière</b> 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2022	Plastiques	VALORPLAST	176,53	213,02
	Verre	OI-MANUFACTURING	23,97	24,38

## Détail des soutiens financiers pour la collectivité :

Soutiens	Objectifs	Soutiens 2016 en €	Soutiens 2017 en €	Soutiens 2018 en €	Soutiens 2019 en €*
Soutien au service de la collecte sélective	Valoriser les résultats de recyclage des matériaux de la collecte sélective	374 159,37	351 098,85	336 287,91	394 736,01
Soutien à l'action de sensibilisation auprès du citoyen	Développer la sensibilisation du citoyen	39 815,78	42 441,38	24 004,45	23 995,90
Soutien à la connaissance des coûts (Développement Durable Barème E)	Inciter à la connaissance des coûts pour mesurer l'efficacité du dispositif de collecte et optimiser les moyens mis en place	13 797,43	6 430,56	6 725,76	7 894,72
Soutien à la performance de recyclage	Inciter à l'amélioration des performances, accélérer le progrès	219 107,74	187 885,88	168 143,96	197 368,01
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	Soutenir les autres tonnes contribuant à l'atteinte des 75% et les autres valorisations issues d'autres dispositifs : valorisation matière (métaux) et énergétique lors de l'incinération des ordures ménagères, refus de tri...	57 003,16	55 974,05	54 875,68	51 809,10
Soutien aux plastiques expérimentaux	Soutenir les tonnes de plastique recyclées issues des consignes de tri élargies	42 352,80	53 716,00	N'existe plus	N'existe plus
<b>Total</b>		<b>746 236,28</b>	<b>697 546,42</b>	<b>590 037,76</b>	<b>675 803,73</b>
Soutien à la transition	Correspond à la différence de soutiens perçus entre 2016 et 2019. Soumis à un contrat d'objectifs	-	-	<b>156 198,50</b>	<b>70 432,51</b>

\*Les soutiens sont versés sous forme d'acomptes trimestriels. Le solde est versé à la collectivité suite à l'édition d'un liquidatif.

## Les journaux, revues et magazines

La reprise de ces matériaux est négociée par le centre de tri VALORBEARN lors de chaque expédition. Le prix moyen de reprise est de 57,95 € (98,04 € en 2018).

Les soutiens sont versés en fonction des tonnages valorisés et sont répartis en 2 types de soutiens (recyclage et performance).

Montant des soutiens perçus :

- en 2016 : 54 390,08 €
- en 2017 : 79 308,54 €
- en 2018 : 74 738,81€
- en 2019 : 61 521,89 € (estimatif)

## 4.2. Description de la collecte

Les collectes et le traitement sont organisés de la manière suivante :

- les emballages en verre sont collectés en apport volontaire dans les 234 colonnes spécifiques réparties sur le territoire puis transportés vers les verreries. La dotation est d'une colonne pour 236 habitants.
- l'ensemble des autres emballages ménagers (hors verre) est collecté en porte-à-porte en mélange selon les modalités détaillées ci-dessous. Ces emballages sont ensuite transportés au centre de tri de Sévignacq pour être triés puis mis en balles avant expédition vers les filières de valorisation.
- Dans le cadre de réaménagements de ville, la communauté de communes met en place des points de collecte enterrés. Pour les emballages ménagers, trois points ont été mis en place à Orthez. Pour le verre, quatre colonnes enterrées ont été mises en place (2 à Orthez et 2 à Mourenx) et sont collectées par le même prestataire (SLR).

Secteurs		Nb. d'hab.	Fréquence / semaine	Equipement	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 416	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 267	1	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 640	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors hyper-centre d'Orthez	19 196	0,5	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 787	1	Caissettes+ conteneurs enterrés	

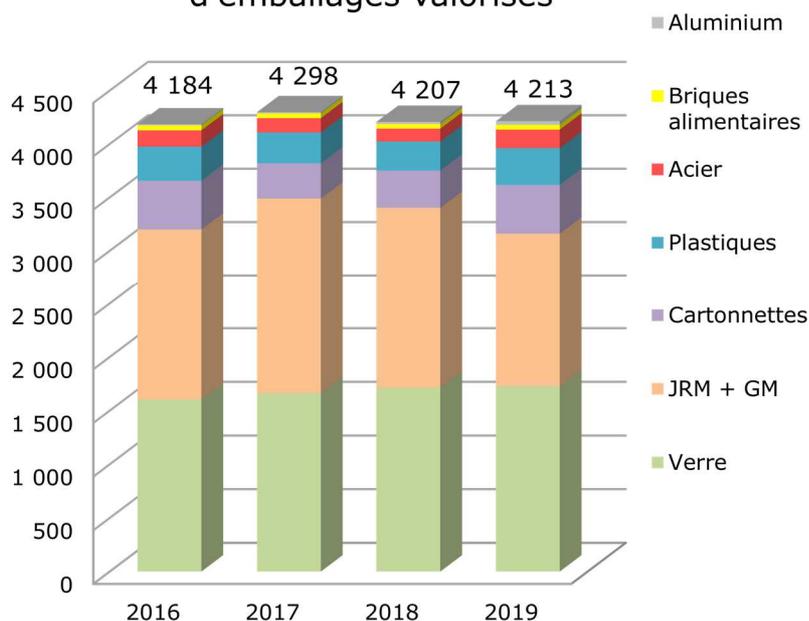
Le tri est assuré par le syndicat mixte de traitement des déchets VALORBEARN ; une convention de coopération d'une durée de 3 ans fixe le prix de traitement à 162€ HT/tonne entrante d'emballages. Les refus de tri sont incinérés à l'UIOM de Mourenx depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, condition obligatoire dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

## 4.3. Bilan quantitatif

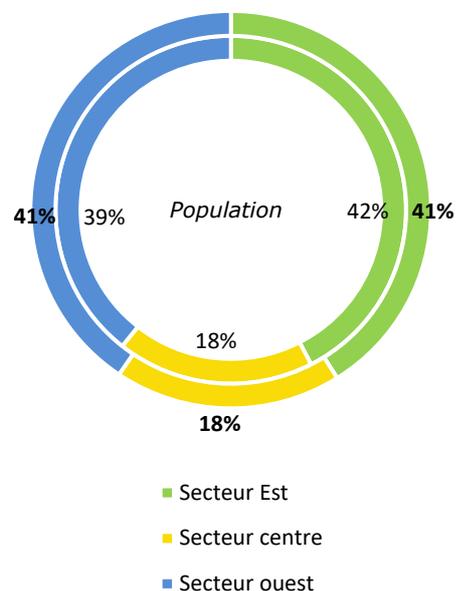
En 2018, **4 213 tonnes** d'emballages ont été valorisées, ce qui représente **79,04 kg/hab/an soit une diminution de 0,25% par rapport à 2018.**

Matériaux	2016	2017	2018	2019
Aluminium	8,82	11,70	20,21	33,89
Briques alimentaires	47,30	44,45	43,38	45,06
Acier	152,21	133,58	120,89	172,56
Plastiques	318,56	288,61	271,35	344,72
Cartonnettes	457,30	330,34	348,35	456,55
Journaux revues magazines	1 594,28	1 825,63	1 689,18	1 432,51
Verre	1 605,28	1 663,54	1 713,98	1 728,12
<b>TOTAL emballages valorisés</b>	<b>4 183,76</b>	<b>4 297,84</b>	<b>4 207,34</b>	<b>4 213,41</b>
Refus de tri	393,78	431,20	511,38	518,58

### Tonnages d'emballages valorisés



### Production d'emballages selon la population du secteur



Ce service de collecte des emballages ménagers est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'emballages ménagers produits par les habitants.

### Kg d'emballages ménagers et JRM (hors verre) valorisés par habitant

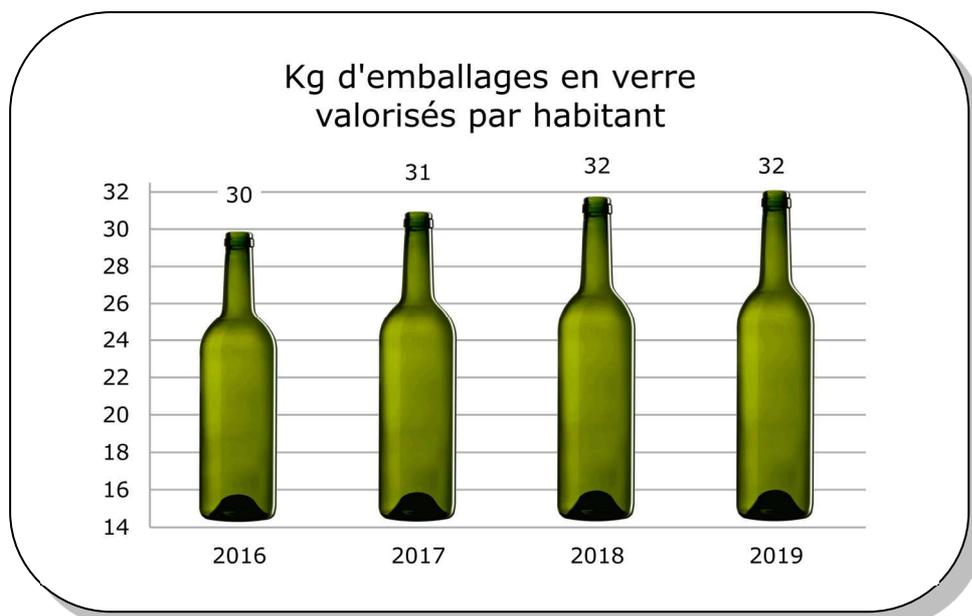


La moyenne régionale est de 57 Kg/Hab. en 2018

La moyenne départementale est de 53 Kg/Hab. en 2018. (Données AREC)

## 4.4. Le verre

Depuis mars 2015, les emballages en verre sont collectés en point d'apports volontaires sur tout le territoire.



*La moyenne régionale est de 37Kg/Hab. en 2018*

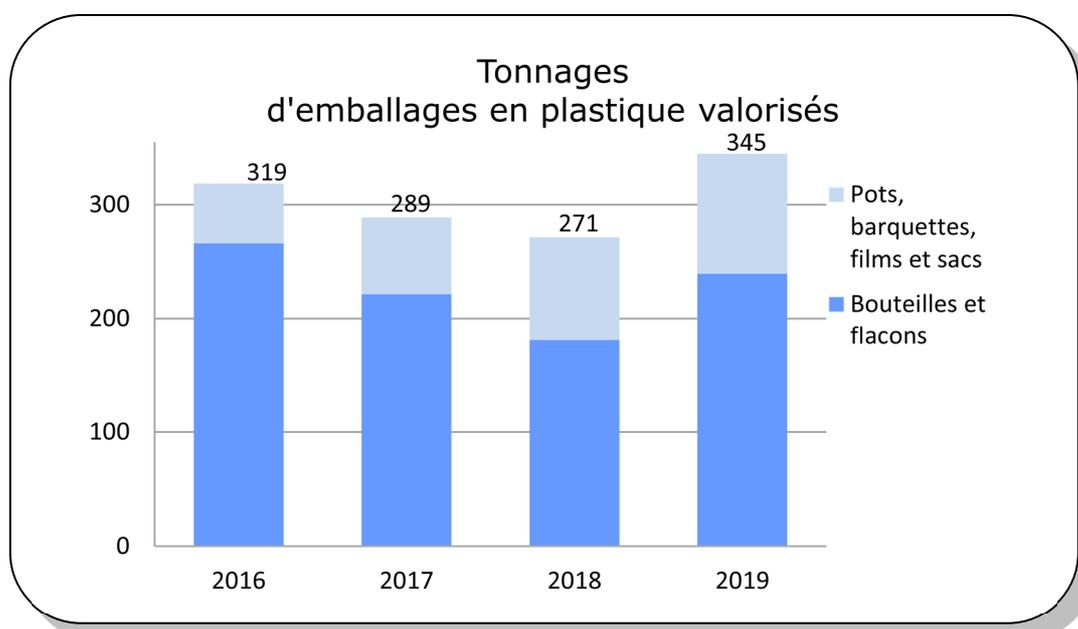
*La moyenne départementale est de 37kg/Hab. en 2018 (Données AREC)*

La collecte du verre est effectuée par un prestataire qui vide les colonnes grâce à un camion grue.

Les abords des colonnes sont nettoyés par un agent du service déchets aidé par le service propreté ainsi que par les agents communaux de certaines communes.

## 4.5. Les plastiques

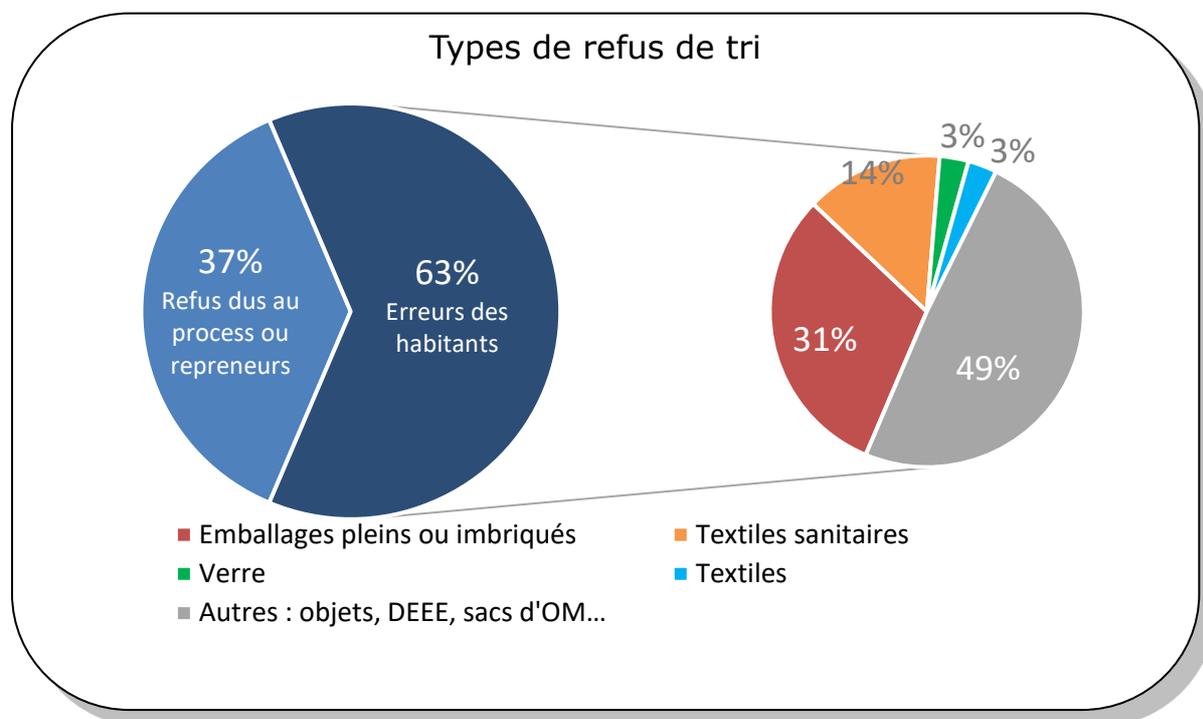
Des actions de sensibilisation orientées sur le recyclage des plastiques ont été réalisées en 2019. Selon les caractérisations réalisées sur les ordures ménagères on constate que 10% sont des plastiques valorisables.



## 4.6. Les refus de tri

En 2019, **518,58 tonnes de refus** ont été produites sur 3 136,48 tonnes d’emballages livrés au centre de tri de Sévignacq (hors verre directement apporté au repreneur), soit 16,53% de refus de tri. Ces refus sont :

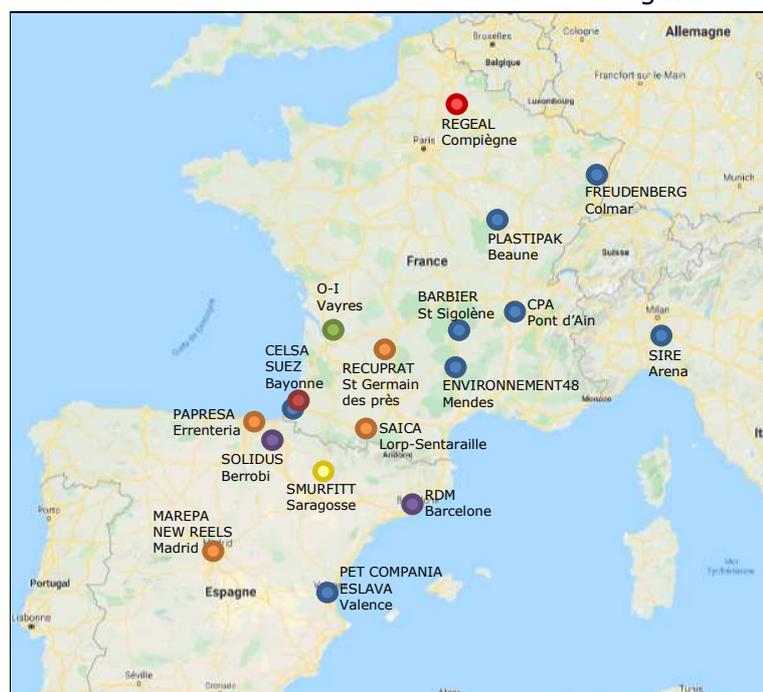
- des erreurs de tri des usagers,
- des emballages non valorisés du fait du process du centre de tri (fines) et des emballages non valorisables (pas de filière pérenne). Ces derniers sont néanmoins appelés à être déposés dans le bac jaune par souci de simplification des consignes de tri. Cela permet également d’estimer les quantités produites afin de créer de nouvelles filières de valorisation.



## 4.7. Le traitement

Toutes les filières de traitement des emballages sont conformes aux prescriptions CITEO.

Carte de localisation du traitement des emballages.



- Filière des Plastiques
- Filière de l'Acier
- Filière de l'aluminium
- Filière des Journaux revues de Magazines
- Filière des Briques alimentaires
- Filière des Cartons
- Filière du Verre

## 4.8. Bilan financier

### Dépenses

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	404 382,81
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	192 233,66
Collecte secteur Ouest	REGIE / PAPREC	373 234,18
Tri des emballages	VALORBEARN	559 597,24
Collecte du verre	SLR	82 750,65
Traitement des refus de tri	PAPREC-SEMARIV	67 186,42
<b>TOTAL</b>		<b>1 679 384,95</b>

1292 bacs à déchets ont été achetés en 2019 pour un montant total de 68 344,61€ TTC.

### Recettes

Matériaux	Filières de valorisation	Recettes en € TTC
Aluminium	CYCLAMEN	8 087,24
Briques alimentaires	PAPREC	450,55
Acier	PAPREC	17 302,73
Plastiques	VALORPLAST	73 433,16
Cartonnettes	PAPREC	22 222,87
Journaux revues magazines	PAPREC-MAREPA-RECUPRAT-SAICA	83 008,42
Verre	OI MANUFACTURING	42 131,57
Soutiens estimés	CITEO EMBALLAGES (hors soutiens incinération des OM)	742 064,32
Soutiens estimés	CITEO PAPIERS	61 521,89
Soutiens estimés	NESPRESSO	3 011,10
<b>TOTAL</b>		<b>1 053 233,85</b>

## Synthèse

Le tonnage : 79Kg/hab. +0,3%

Le coût : 132,32€ TTC/tonne (106 € en 2018)

11,75 € TTC /hab. (9 € en 2018)

## 5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### 5.1. Description de la collecte

La collecte des encombrants en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombre d'habitants	Nombre de rendez vous	Nombre de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 619	385	363	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 701	66	56	PRESTATAIRE ATOOUT VERT
Secteur Ouest	20 986	232	182	REGIE

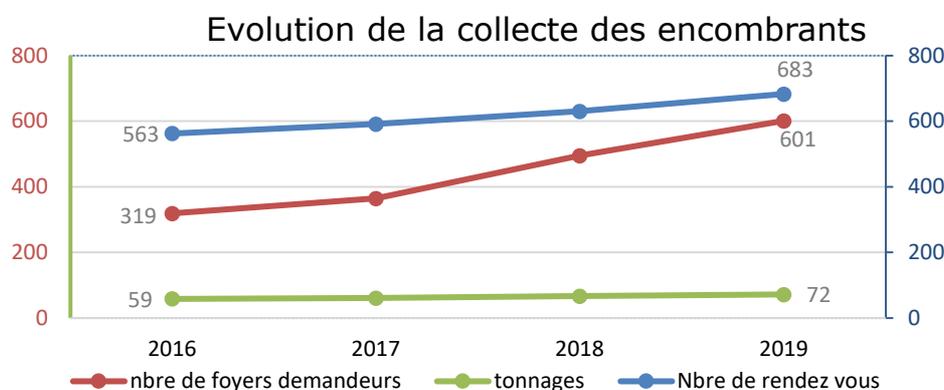
Chaque foyer peut bénéficier de ce service 2 fois par an, dans la limite de 2m<sup>3</sup> par collecte.

L'ensemble des logements collectifs du territoire bénéficient au même titre que l'habitat pavillonnaire de la collecte des encombrants, Le gestionnaire de résidences recense les encombrants à enlever et transmet la liste au service déchets. Le volume maximal collecté par immeuble est de 6m<sup>3</sup>.

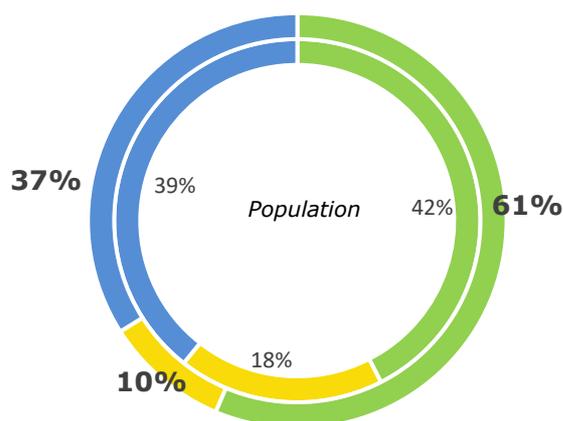
### 5.2. Bilan quantitatif

La quantité d'encombrants collectés est de **72 tonnes**, dont 43,42 tonnes collectées par COVED, 6,78 tonnes collectées par ATOOUT VERT et 21,80 tonnes en régie soit **1,35 kg/hab/an**.

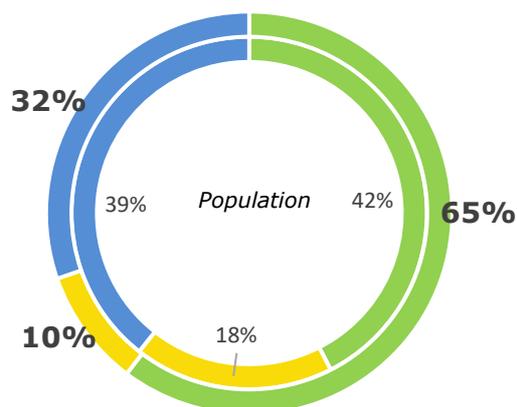
Années	Tonnages collectés
2016	58,86
2017	61,01
2018	67,14
2019	72,00



Répartition des rendez vous selon la population du secteur



Répartition du tonnage selon la population du secteur



■ Secteur Est   ■ Secteur Centre   ■ Secteur Ouest

### 5.3. Le traitement

Les encombrants collectés sont triés en déchetteries et suivent les filières de traitement des déchetteries.

### 5.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires Eco-organismes	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	25 858,40
Collecte secteur Centre	ATOOUT VERT	13 325,27
Collecte secteur Ouest	REGIE	4 242,82
<b>TOTAL</b>		<b>43 426,49</b>

Les coûts relatifs au traitement des encombrants sont inclus dans les déchetteries.

## Synthèse

Le tonnage : 1,35Kg/hab. +7%

Le coût : 603,15 € TTC / tonne (637 € TTC en 2018)

0,81 € TTC/ Hab. (0,80 € TTC en 2018)

63,58 € TTC / rendez-vous (67,97 € en 2018)

## 6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

### 6.1. Description de la collecte

La collecte des déchets verts en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 1<sup>er</sup> mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombre d'habitants	Nombre de rendez vous	Nombre de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 619	663	189	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 701	210	49	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	20 986	692	153	REGIE

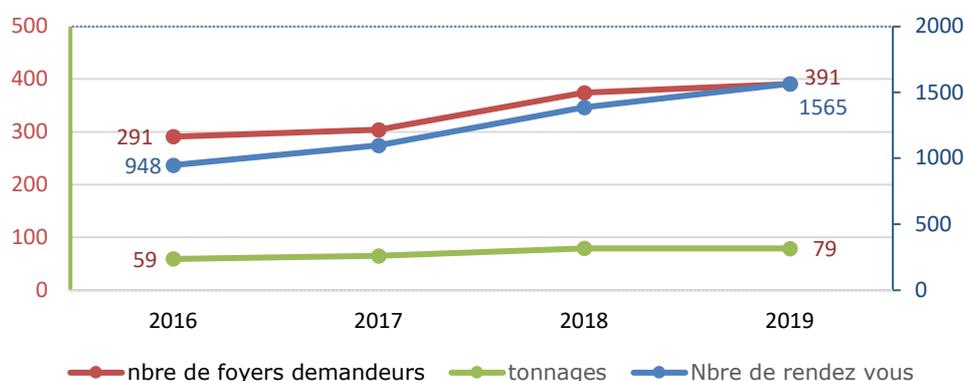
Pour bénéficier de cette collecte les déchets verts doivent être correctement présentés (en fagots pour les branchages, dans un contenant rigide ou sac le cas échéant, pour les feuilles et tontes) et dans la limite de 2m<sup>3</sup>.

### 6.2. Bilan quantitatif

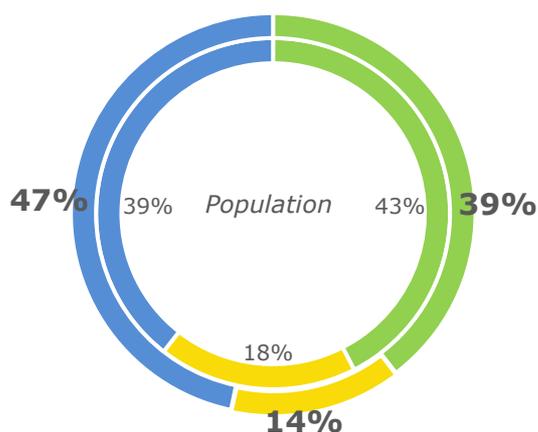
La quantité totale de déchets verts collectés en porte à porte en 2019 est de **78,83 tonnes** dont 37,46 tonnes collectées par COVED, 12,58 tonnes collectées par ATOUT VERT et 28,79 tonnes en régie soit **1,48 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2016	59,14
2017	64,54
2018	79,34
2019	78,83

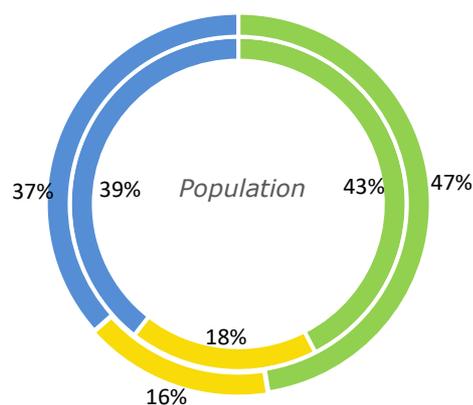
Evolution de la collecte des déchets verts



Répartition du nombre de rendez-vous selon la population du secteur



Répartition du tonnage selon la population du secteur



■ Secteur Est ■ Secteur Centre ■ Secteur Ouest

### 6.3. Le traitement

Les déchets verts collectés par les prestataires sont acheminés sur la plateforme de MONT COMPOST à Mont pour être compostés. Les déchets collectés en régie sont traités sur la plateforme de broyage d'Orthez. Ces déchets sont ensuite co-compostés à la ferme sur le territoire de la CCLO.

### 6.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	20 404,82
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	8 884,79
Collecte secteur Ouest	REGIE	4 463,48
Traitement secteur Est	MONT COMPOST	1 114,21
Traitement secteur Centre	MONT COMPOST	374,18
Traitement secteur Ouest	LOREKI	471,74
<b>TOTAL</b>		<b>35 713,22</b>

## Synthèse

Le tonnage : 1,48Kg/hab. -0,6%

Le coût : 453,04 € TTC / tonne (439 € en 2018)

0,67 € TTC / Hab. (0,65€ en 2018)

22,82 € TTC / rendez-vous (25,55 € en 2018)

# 7. LES DECHETTERIES

## 7.1. Description du service

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté de communes de Lacq-Orthez gère 7 déchetteries. La gestion du haut et du bas de quai est assurée en régie (excepté pour la collecte et le traitement des bois, ferrailles, meubles et pneus).

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2016, une première phase d'harmonisation et d'optimisation de la gestion des déchetteries avait porté sur les horaires d'ouvertures, l'organisation du temps de travail des agents et la reprise en régie du bas de quai de toutes les déchetteries.

En 2017, une étude a été menée en interne sur les conditions d'accueil des professionnels en déchetterie. Après analyse de divers scénarii, les élus ont décidé de mettre en place un système de contrôle d'accès réservant l'utilisation des déchetteries aux seuls particuliers du territoire.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 chaque déchetterie a été équipée en entrée et en sortie de barrières. La borne lectrice de cartes localisée en entrée de sites est reliée au logiciel de gestion de bacs.

Chaque foyer peut accéder à l'ensemble des déchetteries (hors Lucq de Béarn) grâce à une carte donnant droit à 24 passages annuels.

Les professionnels sont orientés vers des structures privées existantes sur le territoire ou vers le pôle de gestion des déchets d'Orthez.

Par convention avec la communauté de communes Béarn des Gaves, les administrés de Lahontan et Bérenx peuvent bénéficier d'une carte d'accès aux mêmes conditions que les administrés du territoire. En 2019, 126 cartes ont été demandées dont 27% n'ont pas été utilisées. Cette convention prévoit une facturation de 100 € par carte utilisée.

En 2019, la déchetterie de Mourenx pour des raisons de sécurité et de fonctionnalité a été délocalisée sur la commune de Pardies. Pour cela une structure « Modulobéton » a été montée. Cette structure permet d'organiser le vidage des déchets sur 9 quais, avec une zone de déchargement au sol pour les déchets verts. L'ensemble de la surface sous les quais de déchargement est aménagé pour l'entreposage des D3E, des déchets diffus spécifiques et autre matériel. Le coût de ce projet a été porté à 1 050 000€ TTC. La communauté de communes pour financer ce projet a reçu une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 228 000€.

### Les bennes

La communauté de communes possède un parc de 31 bennes de 15 à 30 m<sup>3</sup>. Les bennes dédiées au bois, à la ferraille et aux pneus sont mises à disposition par les repreneurs.

### Le personnel

Les besoins en personnel s'élevaient à :

- 1 chef d'équipe
- 14 gardiens de déchetterie
- 3 chauffeurs

### La surveillance en-dehors des heures d'ouverture

Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, et suite à de nombreuses intrusions en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries, la communauté de communes a fait le choix de poursuivre l'équipement des déchetteries en système de vidéoprotection.

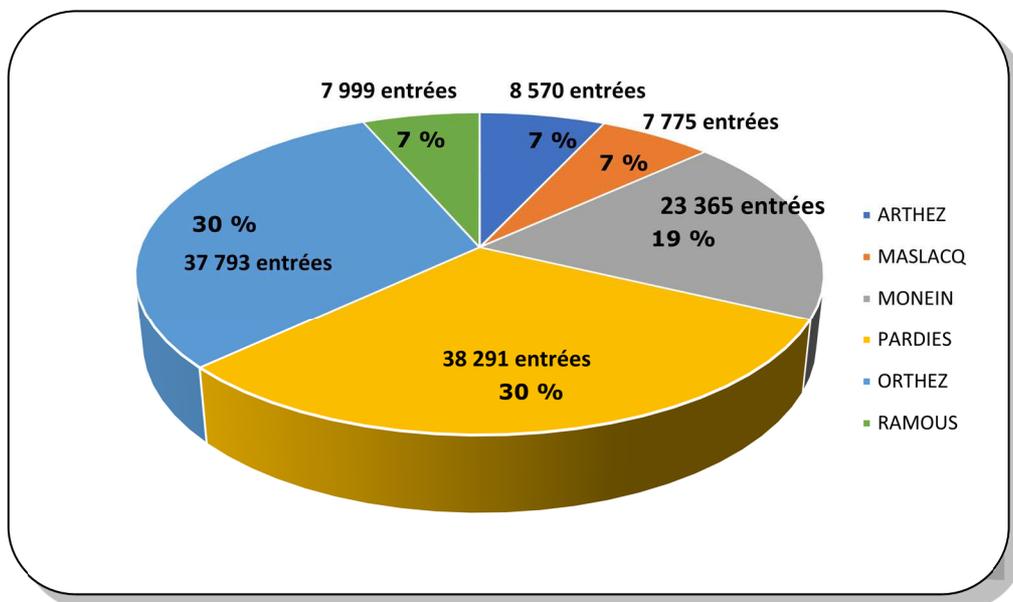
Les déchetteries, Orthez (2011), Ramous (2012), Monein (2014), Pardies (2019), Arthez de Béarn (2019) et Maslacq (2019) en sont ainsi équipées.

## Fréquentation

En 2019, les déchetteries de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont accueilli **124 177 usagers** répartis selon le tableau ci-dessous soit +2,39% par rapport à 2018, et ont permis le traitement de 12 274,21 tonnes soit + 6% par rapport à 2018.

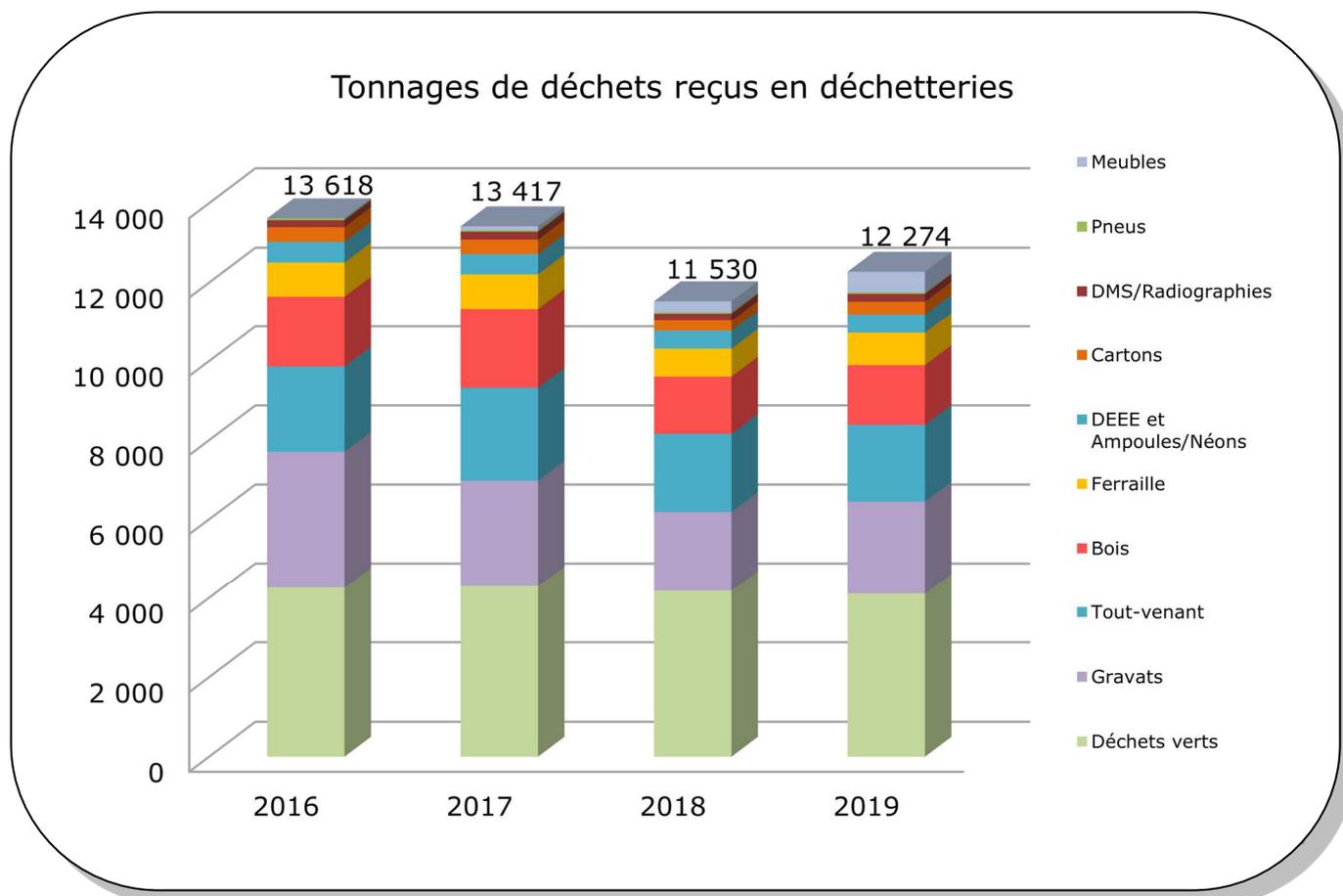
Déchetteries	Fréquentations	Temps annuel d'ouverture en heures	Nb, d'usagers/heure	Tonnages 2019	Quantités par apport en kg
Arthez-de-Béarn	8 570	1 052	8,15	835,88	97,43
Lucq-de-Béarn	384	156	2,46	39,66	103,28
Maslacq	7 775	1 008	7,71	919,94	118,27
Monein	23 365	2 287	10,22	2 284,53	97,47
Pardies	38 291	2 434	15,73	3 688,57	95,99
Orthez	37 793	2 287	16,53	3 703,65	97,94
Ramous	7 999	1 144	6,99	801,98	100,22
<b>TOTAL</b>	<b>124 177</b>	<b>10 368</b>	-	<b>12 274,21</b>	-
<b>MOYENNE</b>	-	-	<b>11,98</b>	-	<b>98,65</b>

Répartition de la fréquentation en déchetteries



## 7.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de déchets collectés en déchetteries est de **12 274,21 tonnes** soit **230,26 kg/hab./an.**



**Détail quantitatif par matériau et par déchetterie**

<b>Tonnages 2019</b>	<b>ARTHEZ-DE-BEARN</b>	<b>LUCQ-DE-BEARN</b>	<b>MASLACQ</b>	<b>MONEIN</b>	<b>PARDIES</b>	<b>ORTHEZ</b>	<b>RAMOUS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Radiographies</b>	0,04	-	-	0,10	0,13	0,23	0,04	<b>0,55</b>
<b>Pneus*</b>	-	-	-	19,22	19,46	-	-	<b>38,68</b>
<b>DDS</b>	18,14	0,56	18,37	38,24	52,48	57,13	11,79	<b>196,72</b>
<b>Meubles</b>	7,94	-	-	151,40	38,68	320,90	-	<b>518,28</b>
<b>Cartons</b>	27,20	-	19,91	58,83	101,42	87,90	29,14	<b>324,40</b>
<b>DEEE</b>	41,06	-	43,52	85,25	131,43	147,13	27,21	<b>475,60</b>
<b>Ferraille</b>	65,98	-	63,80	147,04	215,00	280,04	50,00	<b>821,86</b>
<b>Bois</b>	142,06	-	126,58	210,52	519,62	401,40	110,02	<b>1 510,20</b>
<b>Tout-Venant</b>	199,06	19,32	189,28	322,94	520,91	545,21	144,30	<b>1 941,02</b>
<b>Gravats</b>	146,52	-	177,94	555,92	792,34	488,35	176,10	<b>2 337,17</b>
<b>Déchets verts</b>	187,88	19,78	280,54	695,06	1 297,10	1 375,36**	253,38	<b>4 109,10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>835,88</b>	<b>39,66</b>	<b>919,94</b>	<b>2 284,53</b>	<b>3 688,57</b>	<b>3 703,65</b>	<b>801,98</b>	<b>12 274,21</b>

*La moyenne régionale est de 330 Kg/Hab, en 2018*

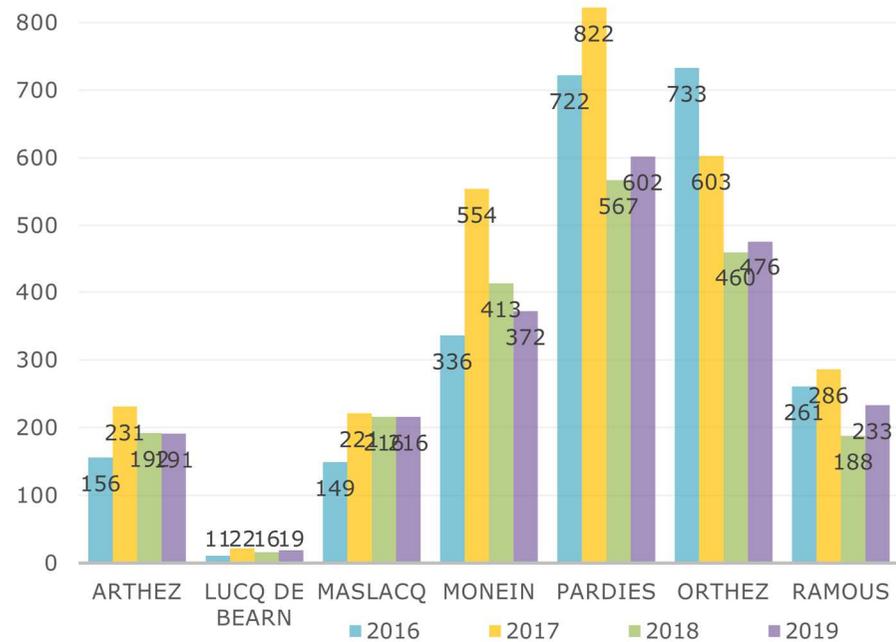
*La moyenne départementale est de 273 Kg/Hab, en 2018 (Données AREC)*

*\*Matériaux collectés dans toutes les déchetteries*

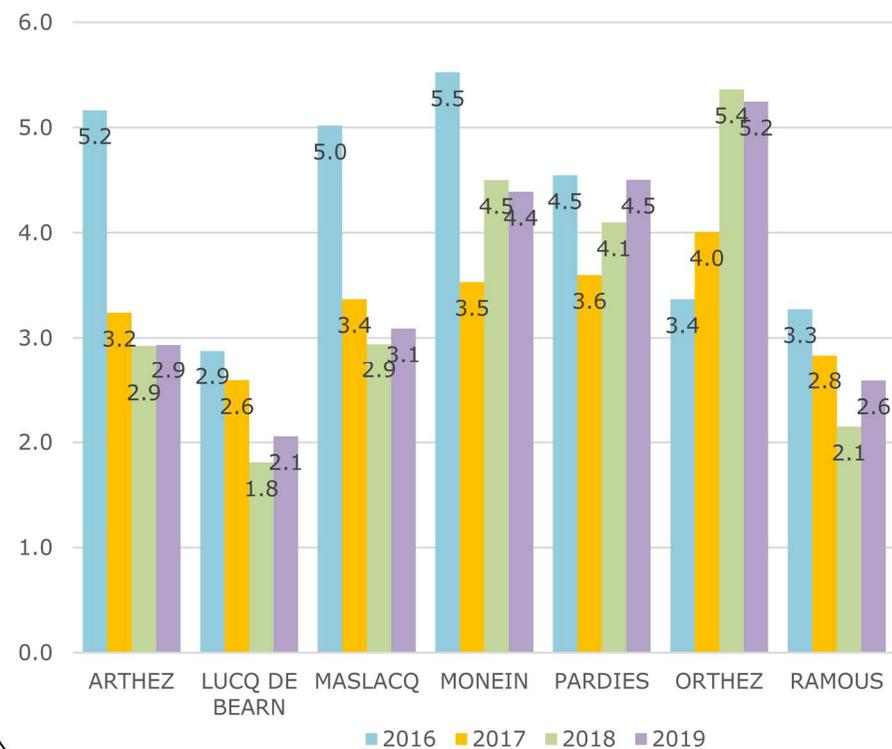
*\*\*Tonnages prenant en compte une estimation des tonnages non pesés apportés par les administrés sur la plateforme de broyage du pôle d'Orthez*

Le service assure les transferts de déchets vers les sites de traitement. Le poids moyen par benne en 2019 est de **3,54** tonnes pour **2 109** rotations (tous matériaux et déchetteries confondus).

Evolution du nombre de rotations assurées en régie



Evolution du remplissage des bennes (T)



## 7.3. Le traitement

### Filières de valorisation

Matériaux	Prestataires ou Eco-organismes	Mode de traitement	Pays de traitement final
<b>Batteries</b>	RECYDIS	Valorisation matière	France (33)
<b>Bois</b>	EGGER	Industries panneautières	France (40)
<b>Cartons</b>	PAPREC	Valorisation matière	Navarre Espagne
<b>DDS* (DMS)</b>	ECODDS – SIAP - RECYDIS	Incinération	France (33)
<b>DEEE** et Lampes/Néons</b>	ECOLOGIC – RECYLUM	Valorisation énergétique et matière	Démantèlement-tri : Espagne-France Traitement : Europe-Turquie-Asie
<b>Déchets verts</b>	CCLO – MONT COMPOST	Valorisation matière	France (territoire CCLO)
<b>Ferraille</b>	DECONS	Valorisation matière	Pays basque Espagne
<b>Gravats</b>	CCLO - LAFITTE	Enfouissement – Valorisation matière	France (territoire CCLO)
<b>Huiles alimentaires (DMS)</b>	SIAP	Valorisation énergétique ou matière	France (78)
<b>Huiles minérales (DMS)</b>	DARGELOS	Valorisation énergétique ou matière	France (76)
<b>Meubles</b>	ECO-MOBILIER	Valorisation matière et énergie	France (33, 37, 64)
<b>Piles (DMS*)</b>	COREPILE	Valorisation énergétique ou matière	France (33)
<b>Pneus</b>	VALPAQ	Valorisation énergétique	Broyage France (40) Cimenteries France Espagne
<b>Radiographies</b>	RECYC'LM	Valorisation matière	France (13)
<b>Tout venant</b>	CCLO	Enfouissement ISDND	France (territoire CCLO)

\*DMS : Déchets Ménagers Spéciaux / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc.)

\*\* Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

## 7.4. Bilan financier

### Dépenses par déchetterie

	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
<b>DMS</b>	7 438,87	165,00	8 130,77	16 935,50	23 144,17	28 737,60	6 151,68	<b>90 703,59*</b>
<b>Cartons</b>	3 536,69	-	1 980,55	1 556,14	3 253,75	1 320,36	2 074,86	<b>13 722,35</b>
<b>Bois</b>	156,27	-	139,24	231,57	571,58	441,54	121,02	<b>1 661,22</b>
<b>Tout-Venant</b>	28 394,05	3 629,61	25 907,06	51 816,52	82 506,52	59 330,90	21 314,75	<b>272 899,41</b>
<b>Gravats</b>	2 426,00	-	2 399,02	7 232,24	12 146,23	2 287,06	2 452,10	<b>28 942,65</b>
<b>Déchets verts</b>	10 711,49	2 003,61	15 902,14	28 124,48	59 250,92	25 341,67	14 714,65	<b>156 048,96</b>
<b>Personnel</b>	50 197,92	7 617,52	49 554,53	163 161,68	135 400,59	133 008,62	52 958,41	<b>591 899,27</b>
<b>Frais de structure</b>	3 424,62	0,00	5 639,24	5 173,06	11 058,12	3 397,99	3 101,54	<b>31 794,56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106 285,91</b>	<b>13 415,74</b>	<b>109 652,55</b>	<b>274 231,19</b>	<b>328 199,48</b>	<b>253 865,73</b>	<b>102 889,01</b>	<b>1 188 539,61</b>

\*Période de non réagrement d'Eco DDS, d'où une partie des tonnages sans aide Eco DDS

### Recettes par déchetterie

	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
<b>Radiographies</b>	5,92	-	-	14,96	-	15,10	6,52	<b>42,50</b>
<b>DMS</b>	1 819,68	-	1 760,99	2 664,98	3 197,46	4 026,61	1 322,25	<b>14 791,97</b>
<b>Meubles</b>	5 011,48	-	4 105,05	6 862,69	13 874,65	11 561,77	3 607,80	<b>45 023,44</b>
<b>Cartons</b>	971,58	-	711,19	2 211,29	3 660,20	3 139,79	1 040,88	<b>11 734,93</b>
<b>DEEE</b>	2 782,17	-	2 835,37	5 572,08	9 612,94	9 314,74	2 005,28	<b>32 122,58</b>
<b>Ferraille</b>	5 278,66	-	5 117,84	11 408,23	14 720,74	21 930,04	4 024,38	<b>62 479,89</b>
<b>Vente matériel</b>	340,79	33,90	385,40	663,74	1 074,12	849,31	415,73	<b>3 763,00</b>
<b>Béarn des Gaves</b>	-	-	-	-	-	-	7 700,00	<b>7 700,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 210,29</b>	<b>33,90</b>	<b>14 915,84</b>	<b>29 397,97</b>	<b>46 140,11</b>	<b>50 837,35</b>	<b>20 122,84</b>	<b>177 658,31</b>

## La filière meubles

Depuis 2017, la communauté de communes a contractualisé avec l'EcoOrganisme Eco Mobilier. Ainsi les déchetteries ont été équipées en bennes meubles afin d'y collecter les déchets d'ameublement quelque soit la matière. En 2019, les déchetteries d'Arthez de Bearn et Pardies ont été pourvues de ce type de benne en complément des déchetteries d'Orthez et Monein respectivement équipées en 2017 et 2018.

Ainsi, en 2019, **518,28** tonnes ont été détournées des bennes de bois, ferrailles et tout venant. La collectivité a perçu **45 023,44€** en 2019 pour le tri et le traitement de ces déchets. Considérant la présence de 66% de Bois, 2% de ferrailles et 32% de tout venant, les coûts évités sont estimés à **22 934€**.

## Synthèse

Le tonnage : 230,26 Kg/hab. +6%

Le coût : 82,36 € TTC / tonne (84,51 € en 2018)

18,96 € TTC / Hab. (18,36 € en 2018)

## 8. LE REEMPLOI

### 8.1. Description du réemploi

La feuille de route gouvernementale pour l'économie circulaire préconise en 50 mesures pour la mise en place d'actions visant à favoriser la transition écologique et solidaire. La mesure n°8 vise à « renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité ».

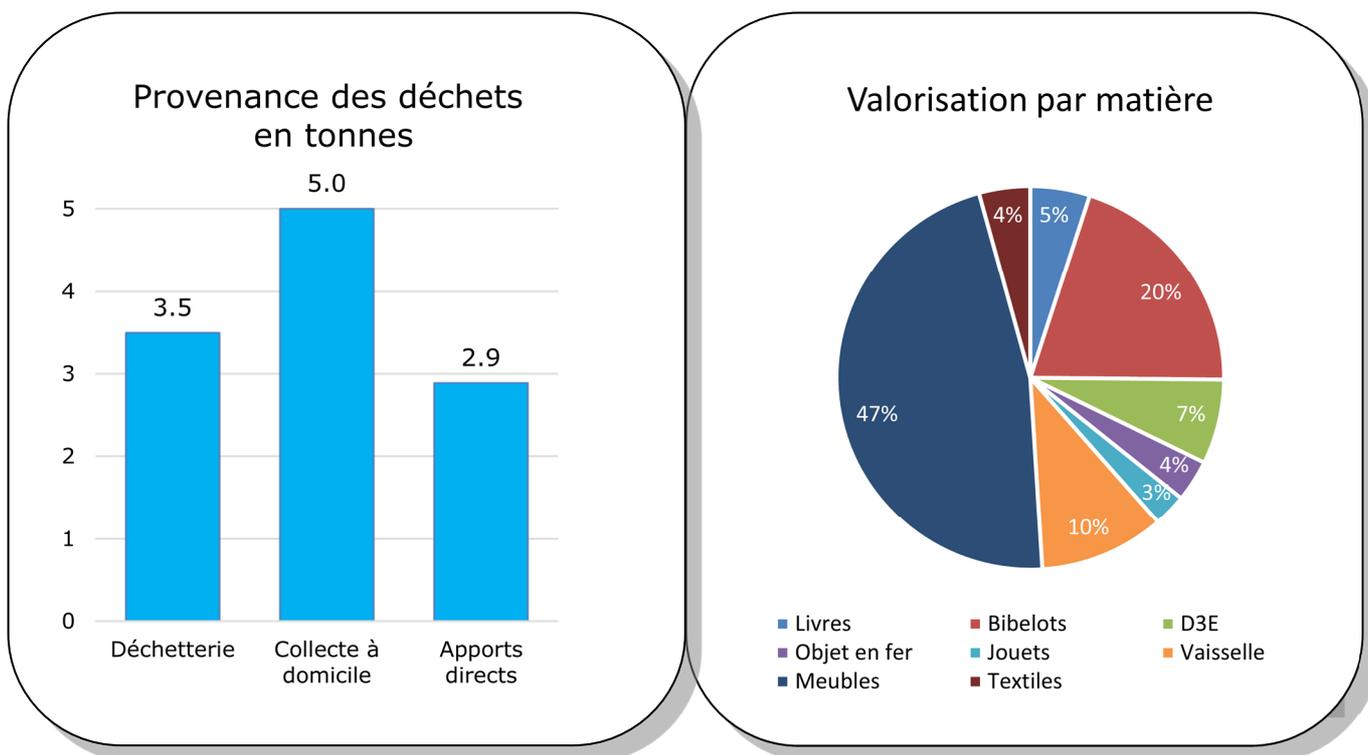
C'est ainsi que la communauté de communes soutient l'action de la recyclerie associative Créa'locale de Sallespisse.

Cette recyclerie, par convention depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, récupère des déchets déposés à la déchetterie d'Orthez en vue du réemploi. Une zone de réemploi a été mise en place à la déchetterie afin de séparer le flux des autres déchets.

### 8.2. Bilan quantitatif

La recyclerie récupère des déchets provenant des particuliers de la communauté de communes. Sur l'année 2019, 11,38 tonnes ont été collectées sur le territoire de la communauté de communes dont **3,49** tonnes par le biais de la déchetterie.

La recyclerie réemploie **97%** des tonnes récupérées. Les déchets non réutilisables sont ramenés à la déchetterie et triés en fonction des matières.



## Synthèse

Le tonnage : 0,21 Kg/hab,

Les coûts évités : 381,46€ TTC

Les recettes non perçues : 546,54€

## 9. LES TEXTILES USAGERS

### 9.1. Description de la collecte

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place la collecte et le traitement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés (TLC).

Les caractérisations d'ordures ménagères réalisées dans le cadre du programme de prévention des déchets ont estimé à 3,42% de textiles présents dans les ordures ménagères. Les caractérisations d'emballages ménagers réalisées au centre de tri estiment à 14% de refus liés aux textiles. C'est ainsi que 433 tonnes de textiles ne sont pas valorisées.

Ainsi, en 2019, une campagne de densification du parc de bornes a été menée en vue d'améliorer les tonnages collectés. Ce sont 74 points de collecte qui sont répartis sur le territoire (public et privé) (+32 bornes).

#### Mode de gestion

La communauté de communes a contractualisé avec l'éco-organisme ECO TLC qui gère cette filière jusqu'au 31/12/2019 (date de fin d'agrément).

L'entreprise LE RELAIS 64 collecte les textiles de 73 bornes. Celle-ci contribue à l'insertion de personnes en difficultés par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

La surface commerciale E. Leclerc d'Artix dispose d'une borne de collecte en domaine privé en convention avec la société Philtex.

### 9.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de textiles usagés collectés est de **252 tonnes** soit **4,73 kg/Hab./an.**

Années	Tonnages collectés
2016	200,90
2017	213,97
2018	231,13
2019	252,02

*La moyenne nationale est de 3,6 Kg/Hab, en 2018*

*La moyenne départementale est de 4,3 Kg/Hab, en 2018*

### 9.3. Le traitement

Les textiles déposés dans ces points de collecte Le Relais sont triés dans le centre de tri des textiles de Marciac (32).

Selon leur état, ils sont ensuite :

- revendus à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring ou à l'étranger (61%),
- recyclés afin de fabriquer des laines d'isolation utilisées dans le bâtiment (26%),

- recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie (10%),
- éliminés (3%) dont la majorité est valorisée énergétiquement.

Les textiles déposés dans le point de collecte Philtex sont triés dans le centre de Garon (30).

Ils sont ensuite :

- revendus à prix bas aux personnes en difficultés sociales dans les boutiques « Le hangar » ou en Afrique ou Moyen Orient,
- recyclés en tant que matières pour des chiffons d'essuyage,
- éliminés (2%) car non valorisables dans des centres spécialisés.

## 9.4. Bilan financier

La collecte et le traitement des textiles usagés sont directement pris en charge par l'éco organisme ; aucun frais n'est donc à la charge de la collectivité.

<b>Prestations</b>	<b>Eco-organisme</b>	<b>Recettes en € TTC (estimatif)</b>
Soutiens	ECO TLC	5 330,60
<b>TOTAL</b>		<b>5 330,60</b>

### Synthèse

Le tonnage : 4,73 Kg / Hab. + 9% par rapport à 2018

Le coût évité : - 63 292 € TTC / soit 1,19€ / Hab.

# 10. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

## 10.1. Description du service

Les habitants de la communauté de communes peuvent bénéficier, gratuitement et sur demande, d'un composteur individuel et d'un bio-seau. Ce service a débuté entre 2004 et 2015 selon les secteurs. Depuis 2018, la communauté de communes accompagne le développement du compostage en pied d'immeubles.

## 10.2. Bilan quantitatif

En 2019, 397 composteurs ont été distribués aux foyers du territoire. Fin 2019, la communauté de communes compte 7 287 ménages équipés de composteurs individuels ce qui représente 39% des foyers pavillonnaires.

3 résidences sont équipées de site de compostage en pied d'immeubles.

8 composteurs ont été mis à disposition d'établissements (crèches, EPAD...) pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

En considérant que la production de déchets compostables est évaluée à 31% des déchets résiduels (donnée ADEME), on estime que 1 140 tonnes d'ordures ménagères sont détournées, soit 9,75% du tonnage produit.

## 10.3. Bilan financier

En 2019, la communauté de communes n'a pas acheté de composteur.

On peut noter que ce détournement de 1 140 tonnes de déchets a permis de réduire les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères d'environ 286 300€.

# 11. L'USINE D'INCINERATION

## 11.1. Présentation de l'installation

L'usine d'incinération des ordures ménagères a été mise en service en septembre 1990. Elle est équipée d'un système de traitement des fumées par voie sèche, mais également d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur, qui est ensuite vendue à la plateforme SOBEGI. En 2019, 20 170 tonnes de vapeur ont ainsi été vendues à la SOBEGI.

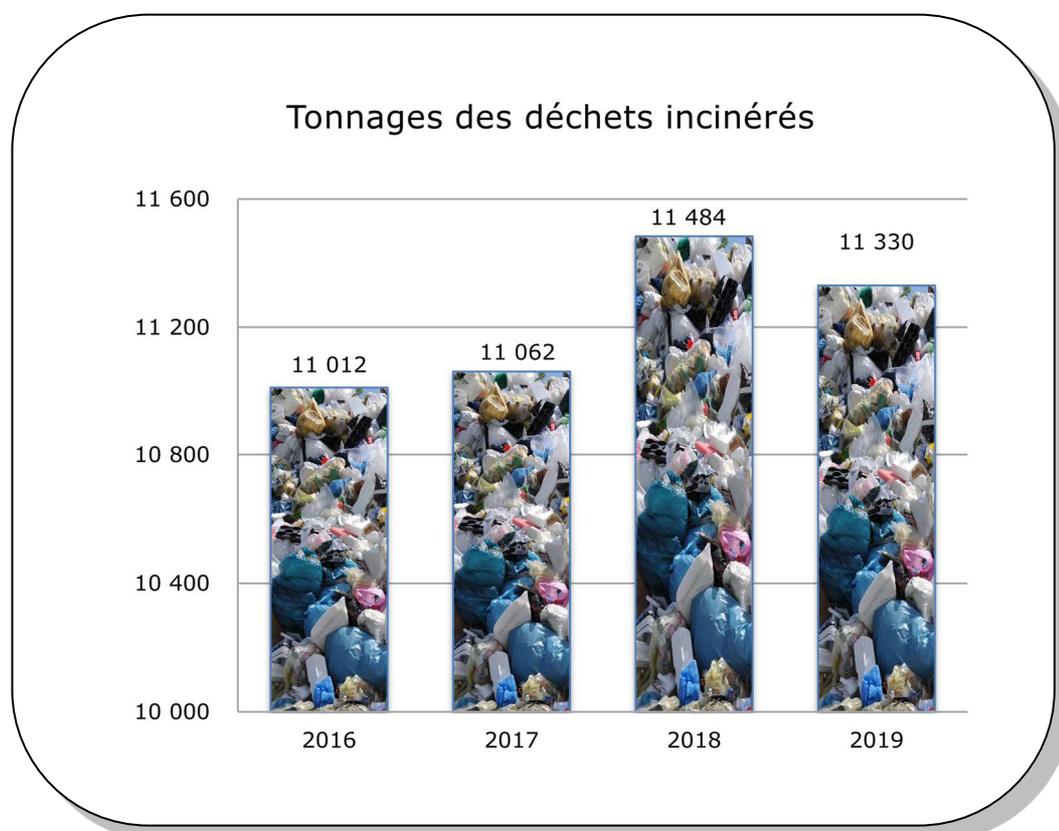
## 11.2. Mode de gestion

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'exploitation de l'usine d'incinération a été confiée à la société SEMARIV pour une durée de 7 ans.

L'UIOM génère 3 sous-produits :

- l'acier incinéré valorisé par la société PAPREC et soutenu dans le contrat Eco Emballages : 159,64 tonnes,
- les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) acheminés et stockés en Mayenne dans un CET de classe 1 : 337,90 tonnes,
- les mâchefers utilisés en sous-couche routière : 2 350,24 tonnes.

## 11.3. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
<b>Ordures ménagères</b>	
Secteur Est	4 539,60
Secteur Centre	1 734,80
Secteur Ouest	4 193,74
<b>Total</b>	<b>10 468,14</b>
<b>Déchets industriels banals</b>	
Services techniques	115,96
Clients occasionnels	227,62
<b>Total</b>	<b>343,58</b>
<b>Refus de tri des emballages</b>	<b>518,58</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 330,30</b>

## 11.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Exploitation UIOM	SEMARIV	1 379 162,47	-
Traitement mâchefers	LAFFITTE	48 706,37	-
Intéressement vapeur (€ HT)	SEMARIV	64 725,86	-
Traitement et stockage des REFIOM	SECHE	65 892,93	-
Transport des REFIOM	AUTAA	14 603,70	-
TGAP 2019	DOUANES	62 201,00	-
Taxe foncière	IMPOTS	50 667,00	-
Vente vapeur (18 € HT/tonne vapeur)	SOBEGI	-	399 366,00
Vente ferrailles	PAPREC	-	105,07
Soutiens Citeo incinération des OM			41 710,92
<b>TOTAL</b>		<b>1 692 834,25</b>	<b>441 181,99</b>

## Synthèse

Le tonnage : 212,55 Kg / Hab. -1,2% par rapport à 2018

Le coût : 110,47 € TTC / tonne (114,66 € en 2018)

23,48 € TTC / Hab. (24,67€ en 2018)

# 12. LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX

## 12.1. Présentation des installations

### Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Autorisé par arrêté préfectoral n°6362/2013/016 du 14 juin 2013, ce pôle se compose :

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2**  
Cette installation traite les DIB, les tout-venants de déchetteries et les ordures ménagères occasionnellement détournées de l'UIOM.  
Les dépôts de DIB sont facturés 60 €/tonne + TGAP 41 €/tonne.  
Les ordures ménagères sont facturées 110€/tonne + TGAP 41€/tonne.
- **d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de classe 3**  
Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition. Les dépôts sont facturés 15 €/tonne aux professionnels.
- **d'une plateforme de broyage de déchets verts**  
Les dépôts sont facturés 40 €/tonne aux professionnels. Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le transport du broyat est pris en charge par les agriculteurs.
- **d'un quai de transfert**  
Les ordures ménagères, les emballages ménagers et les cartons y sont stockés, conditionnés et évacués vers les filières de traitement.

### Le site d'Artix

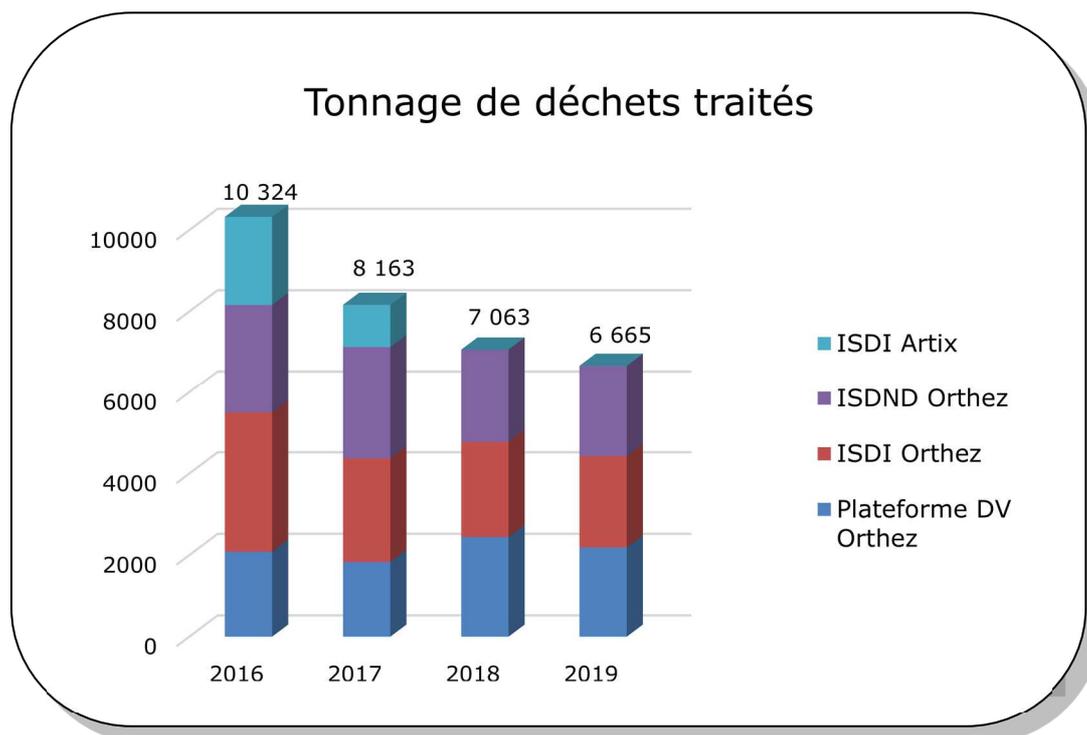
Depuis le 9 septembre 2017, ce site Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de classe 3 est fermé. Une étude de réhabilitation post exploitation est engagée.

## 12.2. Gestion du pôle

Ces sites sont gérés en régie, à l'exception, sur le pôle de gestion des déchets d'Orthez :

- **du traitement des lixiviats**  
Cette prestation est confiée à l'entreprise OVIVE. Le process de traitement mis en place par OVIVE est un biomembrat® BM 20 avec un traitement biologique, une unité d'ultrafiltration et une unité de traitement de finition sur charbon actif. 4 307m<sup>3</sup> de lixiviats ont été traités en 2019.
- **de la maintenance du pont bascule et du portique de mesure de la radioactivité**  
Un contrôle annuel des bornes de mesure de la radioactivité et du pont bascule a été respectivement réalisé par les entreprises CANBERRA et PISO.
- **du broyage des déchets verts sur la plateforme d'Orthez**  
Trois campagnes de broyage ont été réalisées en 2019 par l'entreprise LOREKI. 1 235,44 tonnes de broyat ont ainsi été évacuées et valorisées par la filière agricole.
- **de l'analyse des eaux**  
Une auto-surveillance des eaux est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les analyses nécessaires à cette dernière ont été réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes et sont conformes à l'arrêté d'exploitation.

## 12.3. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
<b>ISDND Orthez</b>	
Tout-venant particuliers	1 941,02
DIB entreprises	209,93
DIB collectivités	1,62
OM	86,06
<b>Total</b>	<b>2 238,63</b>
<b>ISDI Orthez</b>	
Gravats particuliers	894,71
Gravats entreprises	203,28
Gravats collectivités	29,63
Déblais de terrassements collectivités	1 109,80
<b>Total</b>	<b>2 237,42</b>
<b>Plateforme DV Orthez</b>	
Déchets verts particuliers	1 788,77
Déchets verts entreprises	84,31
Déchets verts collectivités	315,50
<b>Total</b>	<b>2 188,58</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 664,63</b>

## 12.4. Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des lixiviats	OVIVE / MOBIPUR	93 680,59	-
Analyse des rejets	LABORATOIRES PYRENEES LANDES	10 490,40	-
TGAP 2019	DOUANES	83 981,00	12 122,06
Caution	ORGANISME BANCAIRE	1 905,61	
Traitement DIB	ENTREPRISES	-	15 377,70
Traitement gravats-déblais	ENTREPRISES	-	1 217,10
Traitement des OM (pannes UIOM)	UIOM		9 466,60
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES	-	2 338,40
<i>Broyage</i>	LOREKI	19 546,29	
Exploitation du site (personnel, consommations, réparations, locations...)	REGIE	151 583,17	-
<b>TOTAL</b>		<b>361 187,06</b>	<b>40 521,86</b>

### Synthèse

Le tonnage : 125,02 Kg / Hab. -5,5% par rapport à 2018

Le coût : 48,11 € TTC / tonne (71,86 € en 2018)

6,02 € TTC / Hab. (9,21 € en 2018)

# 13. LES DECHETS NON MENAGERS

## 13.1. Désignation

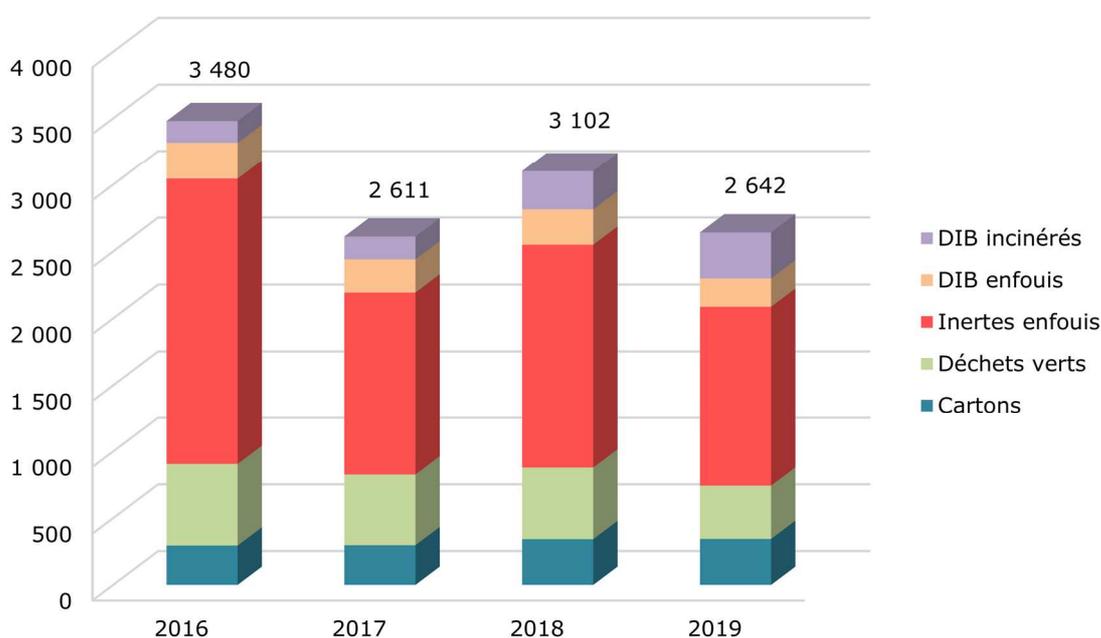
Les déchets dits non ménagers sont les déchets issus de l'activité de certaines entreprises, artisans, commerçants et collectivités du territoire.

Les professionnels peuvent ainsi bénéficier :

- d'une collecte des ordures ménagères (dans la limite de deux conteneurs par semaine) et emballages dans la mesure où les déchets présentés sont assimilés aux déchets d'un ménage. Les tonnages et les coûts sont intégrés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères (cf, §3) et des emballages (cf, §4),
- d'une collecte des cartons toutes les semaines en bacs ou en vrac. Le centre-ville d'Orthez a été équipé d'un point de collecte enterré en 2018,
- du traitement de leurs déchets non ménagers à l'ISDND et à l'ISDI d'Orthez ; et, pour des demandes occasionnelles spécifiques, à l'UIOM de Mourenx,
- du traitement de leurs déchets issus de l'entretien des espaces verts/jardinage, par MONT COMPOST ou sur la plateforme de broyage des déchets verts d'Orthez.

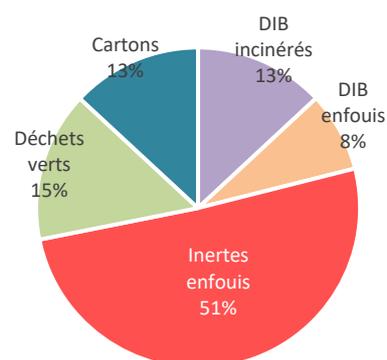
## 13.2. Bilan quantitatif

Tonnages de déchets non ménagers



		Tonnages	
		Collectivités	Entreprises
<b>DIB</b>	<b>UIOM</b>	227,6	115,96
	<b>ISDND</b>	1,62	209,93
<b>Gravats</b>	<b>ISDI</b>	1 139,43	203,28
<b>Déchets verts</b>		315,50	84,31
<b>Cartons</b>			344,06
<b>TOTAL</b>		<b>2 641,71</b>	

Répartition des déchets professionnels



### 13.3. Bilan financier

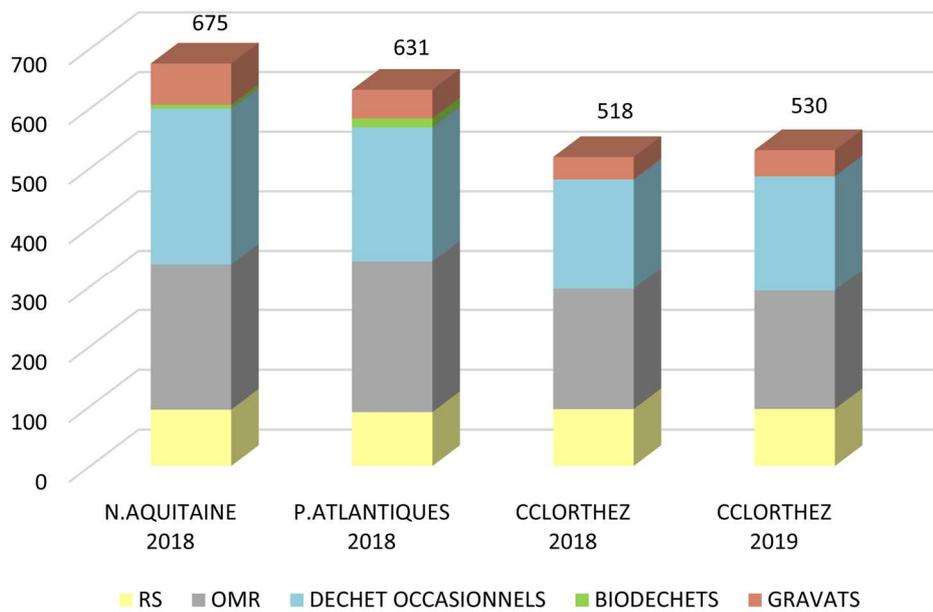
Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des DIB			
<i>Incinération</i>	SEMARIV	37 955,10	-
<i>Enfouissement</i>	CCLO	34 358,00	15 377,70
Traitement des inertes	CCLO	6 752,08	1 217,10
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES	-	2 338,4
<i>Broyage</i>	CCLO + LOREKI	6 551,07	-
Collecte et revente des cartons			
<i>Collecte</i>	COVED / ATOUT VERT / REGIE	125 733,61	-
<i>Revente</i>	PAPREC	-	13 001,45
<b>TOTAL</b>		<b>211 349,87</b>	<b>31 934,65</b>

## Synthèse

Le tonnage : 49,56 Kg / Hab. -15% par rapport à 2018  
Le coût : 67,92 € TTC / tonne (52,31 € en 2018)  
3,37 € TTC / Hab. (2,97€ en 2018)



### Production des DMA en Kg/ Hab./ an

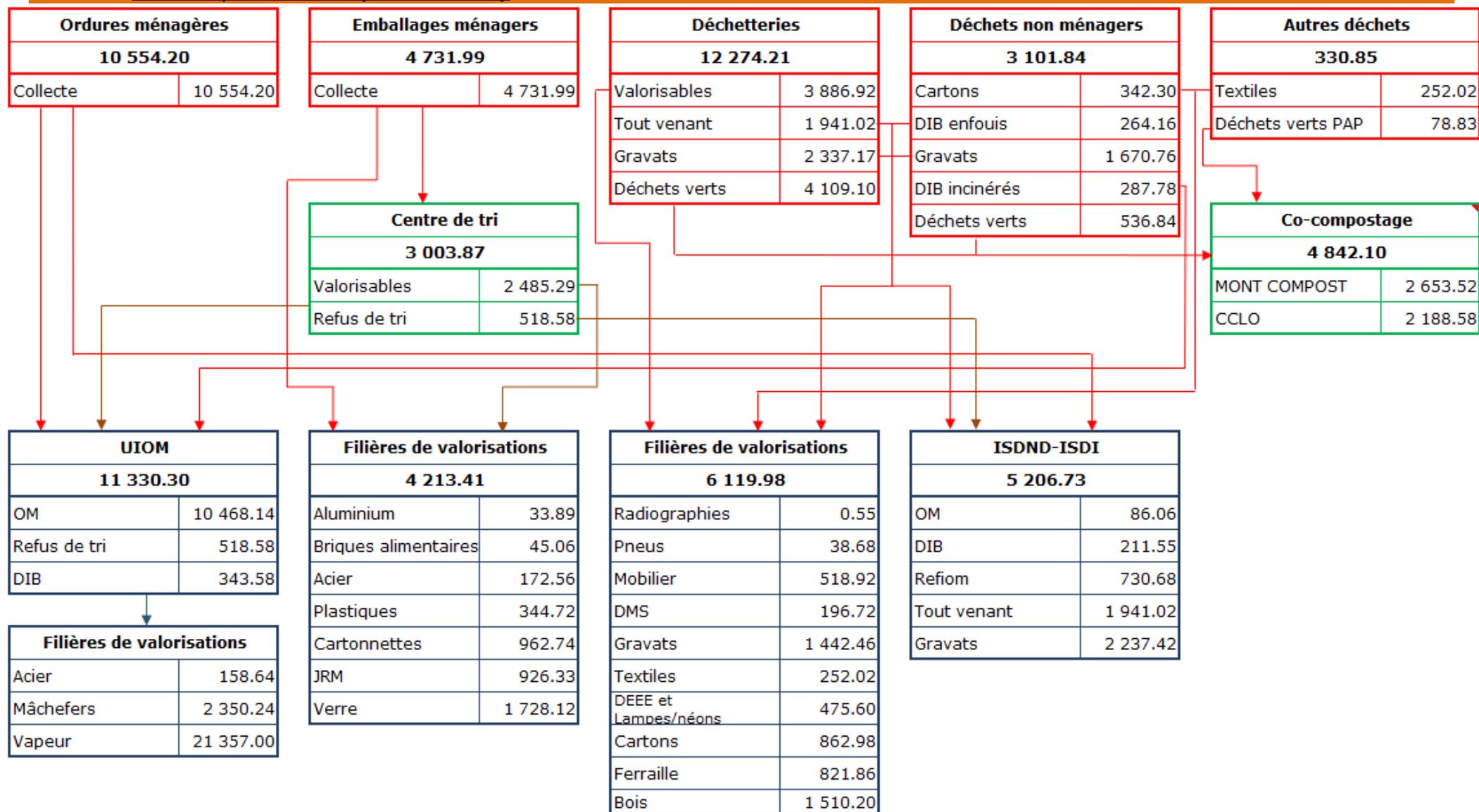


## Synthèse

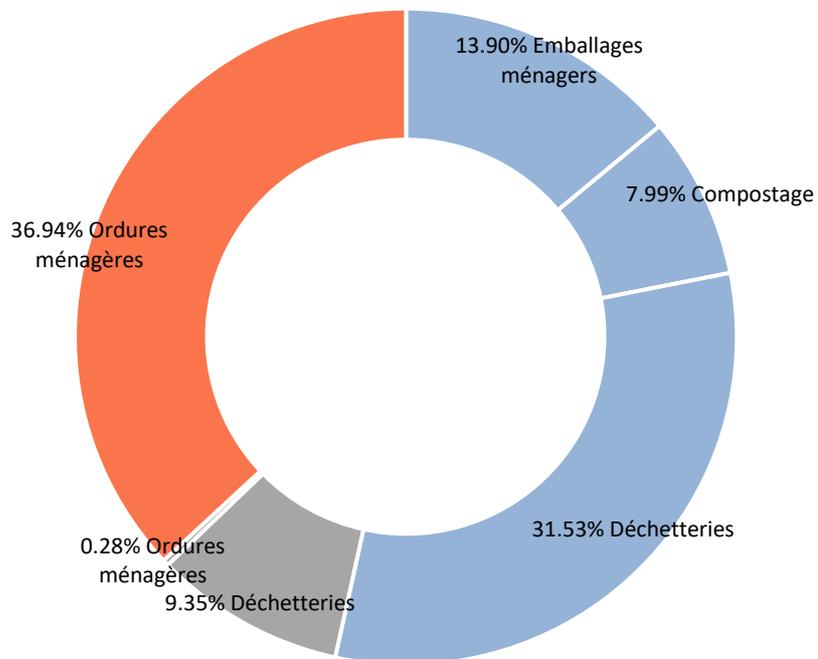
Le tonnage : 530 Kg / Hab. +2,2% par rapport à 2018  
Objectif : 487 kg/ Hab. en 2020 soit -8,02 %

# 15. BILANS

## 15.1. Bilan quantitatif (en tonnes)



## Répartition des déchets produits par les habitants



■ Valorisation matière  
53%

■ Valorisation énergétique  
37%

■ Enfouissement  
10%

**90% des déchets produits par les habitants de la CCLO sont valorisés.**

## 15.2. Bilan des contrats et des conventions

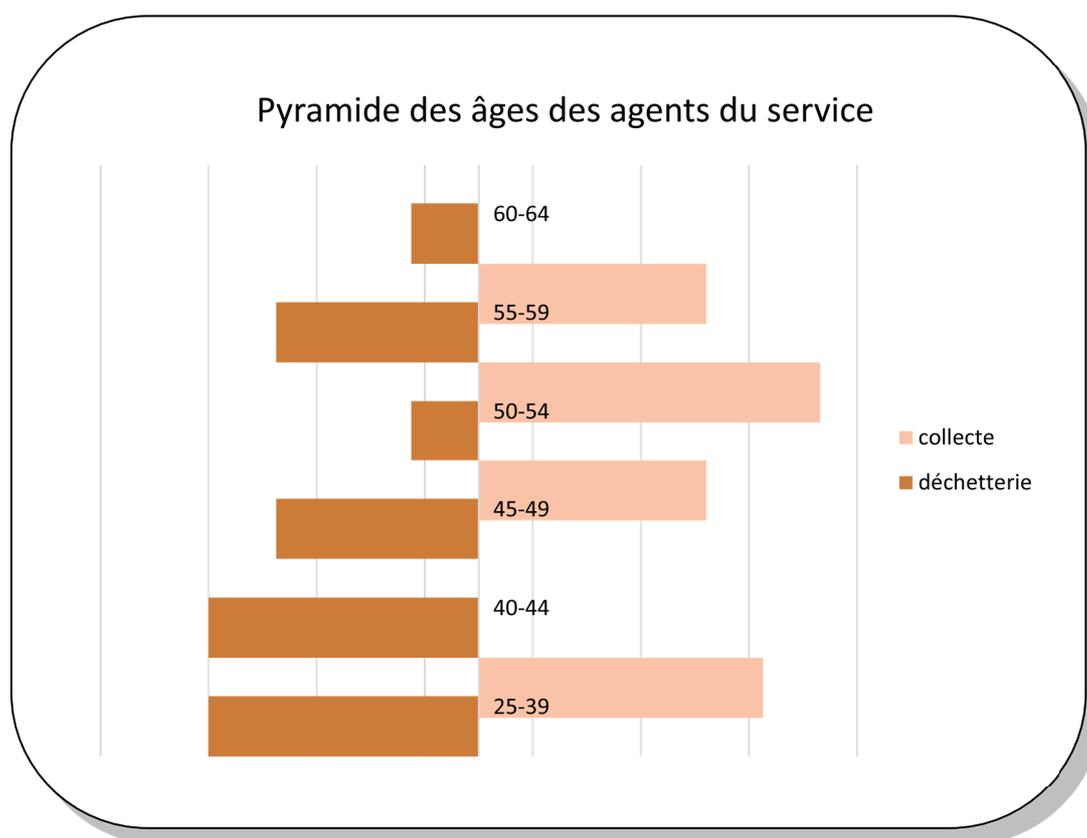
Prestataire	Intitulé	Domaine	Echéance
<b>ADEMI</b>	Système de contrôle d'accès maintenance	Déchetteries	31/12/2022
<b>Adour Vision System</b>	Maintenance déchetterie et télésurveillance des sites	Déchetteries	18/01/2021
<b>Atout Vert</b>	Collecte déchets secteur Centre	Collectes	31/03/2021
<b>Citeo</b>	REP emballages ménagers et Papiers	Traitement	31/12/2022
<b>Coved</b>	Collecte des déchets secteur Est	Collecte	31/03/2021
<b>Créa locale</b>	Recyclerie	Déchetteries	31/03/2020
<b>Cyclamen</b>	Reprise des aluminium	Recettes	31/12/2020
<b>Dargelos</b>	Traitement des huiles minérales	Déchetteries	-
<b>Decons</b>	Evacuation et traitement des ferrailles	Déchetteries	11/02/2021
<b>Eco-DDS</b>	REP Déchets Diffus Spécifiques	Recettes	31/12/2024
<b>Eco-Mobilier</b>	REP meubles	Recettes	31/12/2023
<b>Eco-TLC</b>	REP Textiles	Textiles	
<b>EGGER</b>	Prestation de collecte et traitement des déchets lot 5	Déchetteries	31/03/2021
<b>Lions Club</b>	Reprise des Radiographies	Déchetteries	-
<b>Loreki</b>	Prestation de broyage de déchets verts sur la plateforme d'Orthez	Traitement	21/01/2020
<b>Mont Compost</b>	Prestation de collecte et traitement des déchets lot 4	Traitement	31/03/2021
<b>OCAD3E</b>	Traitement des D3E et des lampes	Déchetteries	31/12/2020
<b>OI Manufacturing</b>	Reprise du verre	Recettes	31/12/2022
<b>Paprec</b>	Transport des emballages et refus	Traitement	31/12/2021
	Reprise des PCC - PCNC - Cartons	Traitement	31/12/2020
	Reprise des aciers et aciers de mâchefers	Traitement	31/12/2019
<b>Quadria</b>	Fourniture de bacs à déchets roulants et composeurs	Fourniture	27/03/2023
<b>Recydis</b>	Traitement des déchets diffus spécifiques	Déchetteries	11/02/2021
<b>Séché</b>	Traitement et stockage des REFIOM	UIOM	31/12/2019
<b>Sémariv</b>	Exploitation de l'UIOM de Mourenx	UIOM	31/08/2022
<b>SLR</b>	Collecte du verre	Collecte	31/03/2021
<b>Valorbéarn</b>	Tri et conditionnement des emballages ménagers	Traitement	31/03/2021
<b>Valorplast</b>	Reprise du plastique	Traitement	31/12/2022

## 15.3. Bilan sur le personnel du service déchets

### Répartition du personnel dans le service déchets

Service	Besoins du service en ETP	Nombre d'agents ETP réel
Déchetteries	16,95	17,95
Collecte	19,80	19,72
Traitement	2,25	1,83
Encadrement administratif et technique	3,50	3,30
Animation	1,00	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>43,50</b>	<b>43,80</b>

### Répartition des agents techniques par tranche d'âge



## Les arrêts maladie

<b>Service</b>	<b>Nombre d'agents</b>	<b>Nombre de jours d'arrêts</b>
Déchetteries	8	65
Collecte	9	115
Traitement	1	2
Encadrement administratif et technique	2	10
Animation	1	45
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>237</b>
TOTAL 2018	23	1 136

## Les accidents de travail

<b>Service</b>	<b>Nombre d'agents</b>	<b>Nombre de jours d'arrêts</b>
Déchetteries	5	300
Collecte	2	77
Traitement	-	-
Encadrement administratif et technique	-	-
Animation	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>377</b>
TOTAL 2018	7	263

## Les absences exceptionnelles

<b>Service</b>	<b>Nombre d'agents</b>	<b>Nombre de jours d'arrêts</b>
Déchetteries	5	21
Collecte	4	101
Traitement	1	18
Encadrement administratif et technique	2	2
Animation	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>142</b>
TOTAL 2018	35	164,5

Ces absences représentent 2,91 ETP d'où un taux de remplacement de 10,31%.

## 15.4. Bilan financier

### Mode de financement

Le 20 juin 2016, le conseil communautaire a validé le principe d'institution et de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire de la CCLO, pour une application en 2017.

En 2019, le taux de la TEOM est maintenu au taux de 2018, c'est-à-dire à 10,05 %.

La communauté de communes a lancé en 2019, une étude pour la mise en place de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire. Cette étude menée par un bureau d'études a permis de présenter plusieurs scénarii aux élus. La nouvelle gouvernance de la communauté de communes statuera en 2020 sur la suite à donner à ce projet. Cette étude a été soutenue par l'ADEME, pour un reste à charge de 7 548 € TTC.

### Synthèse des coûts 2019

<b>Nature du service</b>	<b>Coûts aidés TTC</b>	<b>Coûts aidés TTC par habitant</b>
Ordures ménagères	2 650 630,37	49,72
Emballages ménagers	626 151,11	11,75
Collecte encombrants	43 426,49	0,81
Collecte déchets verts	35 713,22	0,67
Collecte des textiles	-5 330,60	-0,10
Déchetteries	1 010 881,30	18,96
Déchets non ménagers	179 415,22	3,37
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>4 540 877,10</b>	<b>85,19</b>

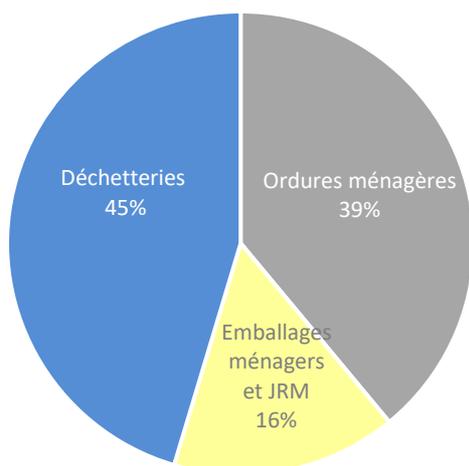
Coûts aidés = dépenses - recettes

## 15.5. Quelques chiffres clés

	QUANTITES en kg par habitant		COÛTS en € TTC par habitant	
	CCLO (2019)	Département 64 (2018) *	CCLO (2019)	Moyenne départementale (2014)
Ordures ménagères	<b>198</b>	253	<b>50</b>	56
Emballages ménagers et JRM	<b>79</b>	90	<b>12</b>	11
Déchetteries	<b>230</b>	225	<b>19</b>	20
<b>Total</b>	<b>507</b>	<b>568</b>	<b>81</b>	<b>87</b>

\*Source AREC et SINOE

Répartition des tonnages de  
déchets par flux



Répartition des coûts  
par flux

